

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 86

12 janvier 2016

### SOMMAIRE

Alma Capital Investment Management .....	4127	DMS & Associés s.à.r.l .....	4084
Cadre Invest .....	4084	DMS & Associés s.à.r.l .....	4087
Callysto S.A. ....	4114	Dolce Vita S.à r.l. ....	4127
Carfran Sàrl .....	4083	DRC Technology S.A. ....	4128
Carvalho Renovation S.à r.l. ....	4084	DRV S.A. ....	4128
Catalist S.à r.l. ....	4085	Duranta S.à r.l. ....	4086
Catel .....	4083	E-Biz Solutions S.A. ....	4087
CD Press Luxembourg S.à r.l. ....	4127	Enterprise Systems Technologies S.à r.l. ....	4085
Certram Properties Sàrl .....	4085	EPIC (Magistrate Finance) S.A. ....	4086
Chez Pato S.à r.l. ....	4128	Escientia G.m.b.H. ....	4087
Cleo Monde S.A. ....	4085	Eurobahn A.G. Luxemburg .....	4128
CMC-MIB .....	4085	Euro-Jeux S.à r.l. ....	4128
Colas & Lang S.à r.l. ....	4086	Euro Solution Service S.à r.l. ....	4087
Col Hunt B (Lux) S.à r.l. ....	4084	Greythan S.A. ....	4087
Continental Holdings S.A. ....	4082	QM Properties 4 S.à r.l. ....	4119
CORDET Holding (Lux) S.à r.l. ....	4082	RWZ Agri S.à.r.l. ....	4088
Coredtech Production S.A. ....	4084	RWZ Agro Lux GmbH .....	4088
CORNALINE S.A. ....	4082	Santiago Properties S.A. ....	4088
Country Conseil S.à.r.l. ....	4083	Signal Real Estate Opportunities (Lux) Invest- co II S.à r.l. ....	4107
Damson S.à r.l. ....	4082	Solaz Energy S.A. ....	4125
DDA AD .....	4083	Sport50 S.à r.l. ....	4088
Déierefrups S.à r.l. ....	4082	Sylvaly .....	4114
Delos Finance S.à r.l. ....	4083	Synergie Travail Temporaire S.à r.l. ....	4088
Design Step S.à r.l. ....	4086	Thor 145 Oxford Street S.à r.l. ....	4098
Diluisa S.A. ....	4086	VM Holding S.A. ....	4089
Divi Holding S.A. ....	4127		

**Continental Holdings S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.  
R.C.S. Luxembourg B 18.197.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 novembre 2015.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Référence de publication: 2015186902/12.

(150209346) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2015.

---

**CORDET Holding (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 188.539.

Les comptes annuels pour la période du 4 juillet 2014 (date de constitution) au 30 avril 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 novembre 2015.

Référence de publication: 2015186904/11.

(150209409) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2015.

---

**CORNALINE S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.  
R.C.S. Luxembourg B 156.294.

Le bilan de la société au 31/12/2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

*Pour la société*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2015186905/12.

(150209177) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2015.

---

**Déierefrups S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7501 Mersch, rue de la Gare.  
R.C.S. Luxembourg B 105.986.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015186911/9.

(150208867) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2015.

---

**Damson S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 118.505.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 novembre 2015.

Référence de publication: 2015186912/10.

(150209312) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2015.

---

**Country Conseil S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6945 Niederanven, 44, rue Laach.  
R.C.S. Luxembourg B 144.823.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*  
EUROFISC S.A.

Référence de publication: 2015186906/11.

(150208959) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2015.

---

**Delos Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 185.094.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 Novembre 2015.

TMF Luxembourg S.A.  
Signature  
*Domiciliataire*

Référence de publication: 2015186913/13.

(150209153) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2015.

---

**DDA AD, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2132 Luxembourg, 2-4, avenue Marie-Thérèse.  
R.C.S. Luxembourg B 164.340.

Les comptes annuels de DDA AD S.à R.L., arrêtés au 31 décembre 2014 et dûment approuvés par les actionnaires en date du 30 avril 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 novembre 2015.

*Pour la société DDA AD S.à R.L*

Référence de publication: 2015186919/12.

(150208987) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2015.

---

**Carfran Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8274 Kehlen, 1, Am Kepbrill.  
R.C.S. Luxembourg B 106.041.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015186878/9.

(150208869) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2015.

---

**Catel, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8069 Bertrange, 19, rue de l'Industrie.  
R.C.S. Luxembourg B 167.164.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015186884/9.

(150208868) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2015.

---

**Col Hunt B (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.  
R.C.S. Luxembourg B 153.989.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015186871/10.

(150208957) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2015.

---

**Coredtech Production S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1635 Luxembourg, 87, allée Léopold Goebel.  
R.C.S. Luxembourg B 172.699.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 novembre 2015.

*Pour compte de Coredtech Production S.A.*

Fiduplan S.A.

Référence de publication: 2015186876/12.

(150209115) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2015.

---

**Cadre Invest, Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.  
R.C.S. Luxembourg B 112.460.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

*Un administrateur*

Référence de publication: 2015186877/11.

(150209413) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2015.

---

**Carvalho Renovation S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9243 Diekirch, 5, Montée du Herrenberg.  
R.C.S. Luxembourg B 191.452.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015186880/10.

(150209417) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2015.

---

**DMS & Associés s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 43, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 46.477.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

*Mandataire*

Référence de publication: 2015186931/11.

(150209092) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2015.

---

**Catalist S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1261 Luxembourg, 104, rue de Bonnevoie.  
R.C.S. Luxembourg B 110.755.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19/11/2015.

G.T. Experts Comptables Sàrl  
Luxembourg

Référence de publication: 2015186883/12.

(150209387) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2015.

---

**Certram Propriétés Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.  
R.C.S. Luxembourg B 117.330.

Le bilan au 31 décembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 novembre 2015.

*Pour la société*  
*Un mandataire*

Référence de publication: 2015186888/12.

(150209308) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2015.

---

**Cleo Monde S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9020 Ettelbruck, 18, rue du Canal.  
R.C.S. Luxembourg B 163.673.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015186892/9.

(150209046) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2015.

---

**CMC-MIB, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.  
R.C.S. Luxembourg B 129.160.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015186894/9.

(150209406) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2015.

---

**Enterprise Systems Technologies S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2529 Howald, 45, rue des Scillas.  
R.C.S. Luxembourg B 175.518.

Les comptes annuels au 30 septembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

IF CORPORATE SERVICES  
B.P. 1832 L-1018 Luxembourg  
Signature

Référence de publication: 2015186949/12.

(150209268) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2015.

---

**Colas & Lang S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1466 Luxembourg, 8, rue Jean Engling.

R.C.S. Luxembourg B 46.551.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015186898/9.

(150208835) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2015.

---

**Design Step S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3512 Dudelange, 178, rue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 143.464.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015186922/9.

(150209456) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2015.

---

**Diluisa S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 69.055.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 novembre 2015.

Référence de publication: 2015186928/10.

(150209366) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2015.

---

**Duranta S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 183.354.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Boulevard Joseph II

L-1840 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2015186936/13.

(150208842) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2015.

---

**EPIC (Magistrate Finance) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 102.781.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 Novembre 2015.

TMF Luxembourg S.A.

Signature

*Domiciliataire*

Référence de publication: 2015186977/13.

(150208960) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2015.

---

**DMS & Associés s.à.r.l, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 43, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 46.477.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature  
*Mandataire*

Référence de publication: 2015186932/11.

(150209168) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2015.

---

**E-Biz Solutions S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5324 Contern, 1A, rue des Chaux.

R.C.S. Luxembourg B 77.871.

—  
Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19/11/2015.

G.T. Experts Comptables Sàrl  
Luxembourg

Référence de publication: 2015186939/12.

(150209419) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2015.

---

**Escientia G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5630 Mondorf-les-Bains, 18, avenue Dr. Klein.

R.C.S. Luxembourg B 154.667.

—  
Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19/11/2015.

G.T. Experts Comptables Sàrl  
Luxembourg

Référence de publication: 2015186953/12.

(150209470) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2015.

---

**Euro Solution Service S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8279 Holzem, 28, rte de Capellen.

R.C.S. Luxembourg B 189.724.

—  
Der Jahresabschluss vom 31.12.2014 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.  
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015186955/9.

(150208977) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2015.

---

**Greythan S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5540 Remich, 38, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 85.440.

—  
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 03 novembre 2015.

Référence de publication: 2015180516/10.

(150200917) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2015.

---

**Synergie Travail Temporaire S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4170 Esch-sur-Alzette, 42, boulevard J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 49.544.

—  
Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13/11/2015.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Référence de publication: 2015185630/12.

(150206669) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2015.

---

**Sport50 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1635 Luxembourg, 89, allée Léopold Goebel.

R.C.S. Luxembourg B 189.993.

—  
Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16/11/2015.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Référence de publication: 2015185625/12.

(150207159) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2015.

---

**RWZ Agro Lux GmbH, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6688 Mertert, 1, Port de Mertert-Bürogebäude.

R.C.S. Luxembourg B 44.551.

—  
Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Ehnen, le 16 novembre 2015.

Référence de publication: 2015185610/10.

(150206902) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2015.

---

**RWZ Agri S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9749 Fischbach (Clervaux), 3, Giälle Wee.

R.C.S. Luxembourg B 171.960.

—  
Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Ehnen, le 16 novembre 2015.

Référence de publication: 2015185609/10.

(150206901) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2015.

---

**Santiago Properties S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1232 Howald, 6, rue Ernest Beres.

R.C.S. Luxembourg B 90.683.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015185633/10.

(150206836) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2015.

---

**VM Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 185.489.

In the year two thousand and fifteen, on the fifteenth day of October.

In front of Maître Jacques Kessler, notary residing in Pétange, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held

an extraordinary general meeting of the shareholder of VM Holding S.A., a Luxembourg public company limited by shares ("société anonyme"), having its registered office at 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 185.489 (the "Company") incorporated by a notarial deed enacted by Maître Francis Kessler, then notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg, on 26 February 2014, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations ("Memorial") on 16 May 2014, number 1258 and lastly amended on 27 July 2015, by a notarial deed enacted by the undersigned notary, published in the Mémorial on 19 August 2015, number 2137.

The meeting is presided by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, notary clerk, with professional address in Pétange.

The chairman appoints as secretary Mrs Marisa GOMES, private employee, with professional address in Pétange.

The meeting elects as scrutineer Mrs Marisa GOMES, private employee, with professional address in Pétange.

The bureau having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state that:

I. The shareholder present or represented and the number of shares held by it are shown on an attendance list signed by the present shareholder, the proxyholder, the members of the meeting's bureau and the undersigned notary. The said list, as well as the power of attorney initialed "ne varietur" by the members of the bureau and the notary, will remain attached to this deed to be filed with the registration authorities;

II. The attendance list has been checked by the scrutineer, who has confirmed the capacity and the quality of the shareholder and the validity of the power of attorney granted by it under private seal, and it appears that the 1,280,505,254 (one billion two hundred eighty million five hundred and five thousand two hundred fifty-four) shares with a nominal value of USD 1.- (one United States Dollar) each, representing the whole share capital of the Company, are represented so the meeting can validly decide on all the items of the agenda, of which the shareholder expressly states having been duly informed beforehand.

III.- The present meeting is duly constituted and can therefore validly deliberate on the following agenda:

*Agenda*

1. Waiving of notice right;
2. Restatement of the articles of association of the Company in particular to reflect the creation of 2 (two) categories of directors of the Company;
3. Dismissal and appointment of directors of the Company; and
4. Miscellaneous.

Then the shareholder of the Company, after deliberation, took the following resolutions:

*First resolution:*

It is resolved that the shareholder waives its right to the prior notice of the current meeting; the shareholder acknowledges being sufficiently informed on the agenda and considers being validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is further resolved that all the relevant documentation has been put at the disposal of the shareholder within a sufficient period of time in order to allow it to examine carefully each document.

*Second resolution:*

It is resolved to restate the Company's articles of association in particular to create 2 (two) categories of directors: one category of A director, the "category A director", composed of one director and one category of B directors, the "category B director" composed of two directors and therefore to increase to 3 (three) the number of directors of the Company.

Therefore, the Company's articles of association shall read as follows:

**"Title I - Denomination, Registered office, Object, Duration**

**Art. 1.** There is hereby established a public limited liability company ("société anonyme") under the name of "VM Holding S.A." (the "Company") governed by the present articles of association (the "Articles") and by current Luxembourg laws (the "Law"), in particular the law of 10 August 1915 on Commercial Companies, as amended (the "Commercial Companies Law").

**Art. 2.** The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

The registered office may be transferred within the municipality of Luxembourg by decision of the board of directors or the sole director, as the case may be.

The registered office of the Company may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad by means of a resolution of an extraordinary general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) adopted under the conditions required by the Commercial Companies Law.

The Company may have offices and branches (whether or not a permanent establishment) both in Luxembourg and abroad.

In the event that the board of directors or the sole director, as the case may be, should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the board of directors or the sole director as the case may be.

**Art. 3.** The Company is established for an unlimited period of time.

**Art. 4.** The Company's purpose is:

1) To take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign companies or enterprises;

2) To acquire through participations, contributions, underwriting, purchases or options, negotiation or in any other way any securities, rights, patents and licenses and other property, rights and interest in property as the Company shall deem fit;

3) Generally to hold, manage, develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and in particular for shares or securities of any company purchasing the same;

4) To enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions;

5) To grant to any holding company, subsidiary, or fellow subsidiary, or any other company which belong to the same group of companies than the Company (the "Affiliates") any assistance, loans, advances or guarantees (in the latter case, even in favour of a third-party lender of the Affiliates);

6) To borrow and raise money in any manner and to secure the repayment of any money borrowed; and

7) Generally to do all such other things as may appear to the Company to be incidental or conducive to the attainment of the above objects or any of them.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

## **Title II - Capital, Shares**

**Art. 5.** The subscribed share capital shall be USD 1,280,505,254 (one billion two hundred eighty million five hundred five thousand two hundred fifty-four United States Dollars) divided into 1,280,505,254 (one billion two hundred eighty million five hundred five thousand two hundred fifty-four) shares of USD 1 (one United States Dollar) each.

Each time a share premium is paid to the Company for an issued share, such share premium shall be allocated to a specific/personal share premium account to be created for this purpose.

Each time the repayment of a share premium is resolved in accordance with the Law, such repayment shall be at the exclusive benefit of the shareholder having paid such share premium.

The shares may be in registered or bearer form at the option of the shareholder(s) with the exception of those shares for which the law prescribes the registered form.

The Company may, to the extent and under the terms permitted by law, purchase its own shares.

The share capital may be increased or reduced in compliance with the legal requirements.

## **Title III - Management**

**Art. 6.** For so long as the Company has a sole shareholder, the Company may be managed by a sole director. In this case, the sole director exercises all the powers conferred to the board of directors.

The Company shall be managed by a board of directors comprising at least three members composed of one category A director and two category B directors.

The directors, whether shareholders or not, are appointed for a period not exceeding six years (renewable) by the sole shareholder or by the general meeting of shareholders, as the case may be, which may at any time and "ad nutum" remove them.

The number of directors, their term and their remuneration are fixed by the sole shareholder or by the general meeting of the shareholders, as the case may be.

**Art. 7.** The board of directors may elect from among its members a chairman who in case of tie vote, shall have a casting vote and who may choose a secretary, who need not be a director, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors and of the resolutions of the shareholders. The chairman will preside at all meetings of the board of directors. In his absence, the other members of the board of directors will appoint another chairman pro tempore who will preside at the relevant meeting by simple majority vote of the directors present or represented at such meeting.

The board of directors convenes upon call by the chairman, as often as the interest of the Company so requires. It must be convened each time two directors so request.

Written notice of any meeting of the board of directors shall be given to all the directors at least five (5) business days in advance of the date set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth briefly in the convening notice of the meeting of the board of directors.

No such written notice is required if all the members of the board of directors are present or represented during the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The written notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by mail, email or by telefax, of each member of the board of directors.

No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by a resolution of the board of directors.

Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing, whether in original, by mail, email or by telefax, another director as his or her proxy. A director may represent more than one of his or her colleagues.

The board of directors can validly debate and take decisions only if at least the majority of its members is present or represented. Decisions are taken by the majority of the members present or represented.

Directors may participate in a meeting of the board of directors by means of conference telephone or similar communications equipment by means of which all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, and such participation in a meeting will constitute presence in person at the meeting, provided that all actions approved by the directors at any such meeting will be reproduced in writing in the form of resolutions.

The deliberations of the board of directors shall be recorded in the minutes, which have to be signed by the chairman or two directors. Any transcript of or excerpt from these minutes shall be signed by the chairman or two directors.

Resolutions signed by all members of the board of directors will be as valid and effective as if passed at a meeting duly convened and held. The signatures of such resolutions may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter, fax, email or similar communication.

**Art. 8.** The board of directors or the sole director, as the case may be, is vested with the powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object of the Company.

All powers not expressly reserved by the law or by the Articles to a meeting of the shareholders of the Company or the sole shareholder (as the case may be) fall within the competence of the board of directors, or as the case may be, the sole director.

**Art. 9.** The Company will be bound in all circumstances by the joint signature of any two directors being one of them necessarily a category A director, unless special decisions have been reached concerning the authorized signature in case of delegation of powers or proxies given by the board of directors pursuant to article 10 of the present Articles.

**Art. 10.** The board of directors or the sole director, as the case may be, may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such daily management and affairs to any member or members of the board of directors, officers or other agents who need not be shareholders of the Company and who will be called managing directors.

The board of directors or the sole director, as the case may be, may appoint a person, either director or not, for the purposes of performing specific functions at every level within the Company. The board of directors or the sole director, as the case may be, will determine the powers, duties and remuneration (if any) of its agent(s), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/their agency.

**Art. 11.** Any litigation involving the Company, either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the Company by the board of directors, represented by its chairman or by the director delegated for this purpose, or by the sole director, as the case may be.

#### **Title IV - Supervision**

**Art. 12.** The financial statements of the Company are controlled by one or several statutory auditors (“commissaire aux comptes”) or, where required by law, an independent external auditor (“réviseur d’entreprises agréé”), appointed by the shareholders or the sole shareholder of the Company, as the case may be, which will determine their number, fix their remuneration and the term of their office with the Company. The statutory auditor(s) shall be elected for a term not exceeding 6 (six) years and shall be eligible for re-appointment.

The statutory auditor(s) in office may be removed at any time by the sole shareholder or by the general meeting of shareholders of the Company, as the case may be, without cause (“ad nutum”).

The statutory auditor shall fulfil all duties prescribed by Luxembourg law.

The independent external auditor shall be appointed by the general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) amongst the qualified auditors registered in the Financial Sector Supervisory Commission (“Commission de Surveillance du Secteur Financier”)’s public register.

#### **Title V - General meeting**

**Art. 13.** As long as there is only a sole shareholder of the Company, such sole shareholder will exercise the powers of the general meeting of shareholders.

The decisions taken by the sole shareholder are documented by way of minutes.

In the case of a plurality of shareholders, any regularly constituted meeting of the shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company.

The annual general meeting of the shareholders shall be held in Luxembourg at the address of the registered office of the Company or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice of the meeting, on the 30<sup>th</sup> of June of each year at 10 a.m. If such day is not a day in which for banks in Luxembourg are open for business, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

Other meetings of the shareholders of the Company may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of the meeting.

Any shareholder may participate in a general meeting by conference call, video conference or similar means of communications equipment whereby (i) the shareholders attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an on-going basis and (iv) the shareholders can properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

The notice periods and quorum provided for by law shall govern the notice for, and the conduct of, the general meetings, unless otherwise provided herein.

The board of directors or, as the case may be, the sole director, as well as the statutory auditor may convene a general meeting. They shall be obliged to convene it so that it is held within a period of one month, if shareholders representing 1/10<sup>th</sup> (one tenth) of the capital require it in writing, with an indication of the agenda. One or more shareholders representing at least 1/10<sup>th</sup> (one tenth) of the subscribed capital may require the entry of one or more items on the agenda of any general meeting. This request must be addressed to the Company at least 5 (five) days before the relevant general meeting.

Each share is entitled to one vote.

Except as otherwise required by law or by these Articles, resolutions at a duly convened general meeting will be passed by a simple majority of those present or represented and voting.

If all the shareholders of the Company are present or represented at a general meeting, and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

The minutes of the general meeting will be signed by the members of the bureau of the General Meeting and by any shareholder who wishes to do so.

However, in case decisions of the general meeting have to be certified, copies or extracts for use in court or elsewhere must be signed by the chairman of the board of directors.

The Articles will be amended by a resolution of the general meeting of the shareholders, adopted with a majority of two-thirds of the votes validly cast at a meeting where at least half of the Company's issued share capital is present or represented.

#### **Title V - Accounting year, Allocation of profits**

**Art. 14.** The accounting year of the Company shall begin on the 1<sup>st</sup> of January and shall terminate on the 31<sup>st</sup> of December of each year.

**Art. 15.** Each year on the 31<sup>st</sup> of December, the accounts are closed and the board of directors or the sole director, as the case may be, prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company, as stated in article 5 hereof or as increased or reduced from time to time as provided in article 5 hereof.

The balance is at the disposal of the general meeting.

Under the terms and conditions provided by the Law, the board of directors or the sole director, as the case may be, may proceed to the payment of interim dividends to the shareholder(s).

The share premium, if any, may be freely distributed to the shareholder(s) according to the Law by a resolution of the shareholder(s) or of the director(s).

## **Title VII - Dissolution, Liquidation**

**Art. 16.** The Company may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders. If the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the sole shareholder or the general meeting of shareholders, as the case may be, which will specify their powers and fix their remuneration.

## **Title VIII - General provisions**

**Art. 17.** All matters not governed by these Articles are to be construed in accordance with the Commercial Companies Law, as amended."

### *Third resolution:*

The shareholder of the Company resolves to:

1. acknowledge the resignation of Mr. Nicola Nardari, having his professional address at 25A, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, born on 13 February 1969 in Trevisa, Italy, from the position of director of the Company, by way of a resignation letter delivered to the Company on October 14, 2015 and with effect as of the present resolutions;

2. appoint as category A director:

- Mrs. Karen Wauters, born on 16 August 1961, in Lethbridge, Canada, residing professionally at 51, rue Raoul Follerau, L-1529 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, with effect as of the present resolutions and until the annual general meeting to be held in 2017; and

3. appoint as category B directors:

- Mr. Mário Bertoncini, born on 14 March 1968, in Santa Cruz Do Rio Par/SP, Brazil, residing professionally at Avenida Eusebio Matoso, 1375, 13<sup>th</sup> floor, City of São Paulo, State of São Paulo, Brazil, with effect as of the present resolutions and until the annual general meeting to be held in 2017;

- Mr. Christian Hunnicutt, born on 1 January 1972, Sao Paulo SP, Brazil, residing professionally at Rainerstrasse, 2, suite 41, 5020, Salzburg, Austria, with effect as of the present resolutions and until the annual general meeting to be held in 2017.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon closed.

Whereof, the present deed was drawn up in Pétange, Grand-Duchy of Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

### **Suit la traduction française du texte qui précède**

L'an deux mille quinze, le quinzième jour d'octobre.

Par-devant Maître Jacques Kessler, notaire résidant à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

Est tenue

une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de VM Holding S.A., une société anonyme constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social sis au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 185.489 (la «Société») constituée suivant acte notarié reçu par Maître Francis Kessler, alors notaire résidant à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, le 26 février 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations («Mémorial») le 16 mai 2014, numéro 1258 et modifié pour la dernière fois le 27 juillet 2015, par acte notarié reçu par le notaire soussigné, publié au Mémorial le 19 août 2015, numéro 2137.

L'assemblée est présidée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, clerc de notaire, résidant professionnellement à Pétange.

Le président désigne en qualité de secrétaire Madame Marisa GOMES, employée privée, résidant professionnellement à Pétange.

L'assemblée nomme en tant que scrutateur Madame Marisa GOMES, employée privée, résidant professionnellement à Pétange.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président déclare et requiert le notaire d'acter ce qui suit:

I. L'actionnaire présent ou représenté et le nombre d'actions détenues par celui-ci figurent sur une liste de présence signée par le présent actionnaire, le mandataire, les membres du bureau et le notaire soussigné. Ladite liste, ainsi que la procuration paraphée ne varietur par les membres du bureau et le notaire, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec celui-ci auprès des autorités de l'enregistrement.

II. La liste de présence a été contrôlée par le scrutateur, qui a confirmé la capacité et qualité de l'actionnaire ainsi que la validité de la procuration qu'il a donnée sous-seing privé et il apparaît que les 1.280.505.254 (un milliard deux cent quatre-vingt millions cinq cent cinq mille deux cent cinquante-quatre) actions d'une valeur nominale de 1 USD,- (un Dollar américain) chacune, représentant la totalité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement se prononcer sur l'ensemble des points de l'ordre du jour, desquels l'actionnaire reconnaît expressément avoir été dûment et préalablement informé.

III.- La présente assemblée est dûment constituée and peut donc valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour*

1. Renonciation au droit de convocation préalable;
2. Refonte des statuts de la Société en particulier afin de refléter la création de 2 (deux) catégories d'administrateurs de la Société;
3. Révocation et nomination d'administrateurs de la Société; et
4. Divers.

Puis l'actionnaire de la Société, après délibération, prend les résolutions suivantes:

*Première résolution:*

Il est décidé que l'actionnaire renonce à son droit de recevoir la convocation préalable afférente à la présente assemblée; l'actionnaire reconnaît avoir été suffisamment informé de l'ordre du jour, considère avoir été valablement convoqué et accepte en conséquence de délibérer et voter sur tous les points figurant à l'ordre du jour. Il est en outre établi que toute la documentation pertinente a été mise à la disposition de l'actionnaire dans un délai suffisant afin de lui permettre un examen attentif de chaque document.

*Deuxième résolution:*

Il est décidé de refondre les statuts de la Société en particulier afin de créer 2 (deux) catégories d'administrateurs, une catégorie d'administrateur A, la "catégorie d'administrateur A", composée d'un administrateur et une catégorie d'administrateur B; la catégorie d'administrateur B" composée de deux administrateurs et par conséquent d'augmenter à 3 (trois) le nombre d'administrateurs de la Société.

Par conséquent, les statuts de la Société doivent être lus comme suit:

**"Titre I<sup>er</sup> - Dénomination, Siège, Objet, Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est constitué une société anonyme sous la dénomination sociale de "VM Holding S.A." (la "Société"), régie par les présents statuts (les "Statuts") et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur (la "Loi"), en particulier par celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi sur les Sociétés Commerciales").

**Art. 2.** La Société a son siège social dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le siège social pourra être transféré dans la commune de Luxembourg par décision du conseil d'administration ou de l'administrateur unique, selon le cas.

Le siège social de la Société pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger au moyen d'une résolution de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires ou de l'actionnaire unique (selon le cas) prise dans les conditions requises par la Loi sur les Sociétés Commerciales.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales (qu'il s'agisse ou non d'un établissement stable) à la fois au Luxembourg et à l'étranger.

Dans le cas où le conseil d'administration ou de l'administrateur unique, selon le cas, estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social se sont produits ou sont imminents qui pourraient interférer avec les activités normales de la Société à son siège social ou avec la facilité de communication entre ce siège et des personnes à l'étranger, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances extraordinaires; ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire de son siège social, restera une société luxembourgeoise. Ces mesures provisoires seront prises et notifiées à toutes les parties intéressées par le conseil d'administration ou de l'administrateur unique, selon le cas.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 4.** L'objet de la Société est:

- 1) De prendre des participations et intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés commerciales, industrielles, financières au autres, luxembourgeoises ou étrangères;
- 2) D'acquérir par des participations, des apports, des achats ou options, négociation ou de toute autre manière, tous titres, droits, brevets et licences et autres biens, droits et intérêts de biens immobiliers que la Société jugera opportun;
- 3) En règle générale de détenir, gérer, développer, vendre ou les aliéner, en totalité ou en partie, pour la contrepartie que la Société estime appropriée, et en particulier des actions ou des valeurs mobilières de toute société les acquérant;
- 4) De conclure et participer à des transactions financières, commerciales et autres;

5) D'accorder à toute société holding, filiale ou société affiliée ou toute autre société appartenant au même groupe de sociétés que la Société (les "Affiliés") tout concours, prêts, avances ou garanties (dans ce dernier cas, même en faveur d'un prêteur tiers des Affiliés).

6) D'emprunter et lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir le remboursement de l'argent emprunté; et

7) En règle générale de faire toutes les autres choses qui peuvent sembler à la Société être accessoires ou propices à la réalisation des objets ci-dessus ou chacun d'eux.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières se rattachant directement ou indirectement à tous les domaines décrits ci-dessus, afin de faciliter l'accomplissement de son objet.

## **Titre II - Capital social, Actions**

**Art. 5.** Le capital social souscrit s'élève à 1.280.505.254 USD (un milliard deux cent quatre-vingt millions cinq cent cinq mille deux cent cinquante-quatre Dollars américains) divisé en 1.280.505.254 (un milliard deux cent quatre-vingt millions cinq cent cinq mille deux cent cinquante-quatre) actions d'une valeur nominale de 1,00 USD (un Dollar américain) chacune.

A chaque fois qu'une prime d'émission est payée à la Société pour une action émise, cette prime d'émission sera allouée à un compte de prime d'émission spécifique/personnel qui sera créé à cet effet.

A chaque fois qu'il est décidé de rembourser une prime d'émission conformément à la Loi, ce remboursement sera au bénéfice exclusif de l'actionnaire ayant payé ladite prime d'émission.

Les actions peuvent être nominatives ou au porteur sur option du/des actionnaire(s) à l'exception des actions pour lesquelles la loi impose qu'elles soient nominatives.

La Société peut, dans la mesure et sous les termes prévus par la loi, racheter ses propres actions.

Le capital social peut être augmenté ou réduit conformément aux dispositions légales.

## **Titre III - Gestion**

**Art. 6.** Aussi longtemps que la Société a un actionnaire unique, la Société peut être gérée par un administrateur unique. Dans ce cas, l'administrateur unique exerce tous les pouvoirs conférés au conseil d'administration.

La Société sera gérée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, composé d'un administrateur de catégorie A et de deux administrateurs de catégorie B.

Les administrateurs, actionnaires ou non, sont nommés pour une période n'excédant pas deux ans (renouvelable) par l'actionnaire unique ou par l'assemblée générale des actionnaires, selon le cas, qui peut, à tout moment et ad nutum les révoquer.

Le nombre d'administrateurs, leur mandat et leur rémunération sont fixés par l'actionnaire unique ou par l'assemblée générale des actionnaires, selon le cas.

**Art. 7.** Le conseil d'administration peut élire parmi ses membres un président qui, en cas d'égalité des voix, aura une voix prépondérante et qui peut choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un administrateur et qui sera responsable de la conservation des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des résolutions des actionnaires. Le président présidera toutes les réunions du conseil d'administration. En son absence, les autres membres du conseil d'administration nommeront un président pro tempore qui présidera la réunion en question par un vote à la majorité simple des administrateurs présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Convocation écrite de toute réunion du conseil d'administration sera donnée à tous les administrateurs au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance de la date prévue pour cette réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de telles circonstances, sera mentionnée brièvement dans la notice de convocation de cette réunion du conseil d'administration.

Aucune convocation écrite n'est nécessaire si tous les membres du conseil d'administration sont présents ou représentés lors de la réunion et s'ils déclarent avoir été dûment informés et avoir eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. La convocation écrite peut être levée par le consentement par écrit, soit en original, par courrier, par e-mail ou par télécopieur, de chaque membre du conseil d'administration.

Aucune convocation séparée n'est requise pour les réunions tenues aux heures et lieux spécifiés dans un calendrier préalablement adopté par une résolution du conseil d'administration.

Tout administrateur peut agir à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit, soit en original, par courrier, e-mail ou télécopie, un autre administrateur comme son mandataire. Un administrateur peut représenter plus d'un de ses collègues.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et prendre des décisions que si au moins la majorité de ses membres est présente ou représentée. Les décisions sont prises à la majorité des membres présents ou représentés.

Les administrateurs peuvent participer à une réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique ou communication similaire grâce auxquelles toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler, et une

telle participation à une réunion constituera une présence en personne lors de la réunion, à condition que toutes les actions approuvées par les administrateurs à une telle assemblée soient reproduites par écrit sous la forme de résolutions.

Les délibérations du conseil d'administration sont consignées dans les procès-verbaux qui doivent être signés par le président ou par deux administrateurs. Toute copie ou tout extrait de ces procès-verbaux est signé par le président ou par deux administrateurs.

Les résolutions signées par tous les membres du conseil d'administration seront aussi valables et en vigueur que si elles avaient été adoptées à une réunion dûment convoquée et tenue. Les signatures des résolutions peuvent figurer sur un document unique ou plusieurs copies d'une résolution identique et peuvent être prouvées par lettre, fax, e-mail ou communication similaire.

**Art. 8.** Le conseil d'administration ou l'administrateur unique, selon le cas, est investi des pouvoirs pour accomplir tous les actes d'administration et de disposition en conformité avec l'objet social de la Société.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou par les Statuts à une assemblée des actionnaires de la Société ou à l'actionnaire unique (selon le cas) relèvent de la compétence du conseil d'administration ou l'administrateur unique, selon le cas,.

**Art. 9.** La Société sera engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux administrateurs, l'un d'eux étant nécessairement un administrateur de catégorie A sauf le cas où des décisions spéciales ont été passés concernant la signature autorisée en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration conformément à l'article 10 des présents Statuts.

**Art. 10.** Le conseil d'administration ou l'administrateur unique, selon le cas, peut déléguer ses pouvoirs pour conduire la gestion journalière et les affaires de la Société et la représentation de la Société pour cette gestion journalière et affaires, à un ou plusieurs membres du conseil d'administration, dirigeants ou autres mandataires qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société et qui seront appelés administrateurs dirigeants.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique, selon le cas, peut nommer une personne, administrateur ou non, aux fins de l'exécution de fonctions spécifiques à tous les niveaux au sein de la Société. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique, selon le cas, déterminera les pouvoirs, les attributions et la rémunération (s'il y a lieu) de ses/son agent(s), la durée de la période de représentation et toutes autres conditions pertinentes de son/leur agence.

**Art. 11.** Tout litige impliquant la Société, soit comme demandeur ou comme défendeur, sera traité au nom de la Société par le conseil d'administration, représenté par son président ou par un administrateur délégué à cet effet ou par l'administrateur unique, selon le cas,.

#### **Titre IV - Surveillance**

**Art. 12.** Les états financiers de la Société sont contrôlés par un ou plusieurs commissaires aux comptes ou, lorsque requis par la loi, un réviseur d'entreprises agréé, nommé par les actionnaires ou l'actionnaire unique de la Société, le cas échéant, qui déterminera leur nombre, fixera leur rémunération et la durée de leur mandat avec la Société. Les commissaire (s) aux comptes sont élu(s) pour une durée n'excédant pas six (6) ans et sont éligibles pour de nouveaux mandats.

Le(s) commissaire(s) aux comptes en fonction peuvent/peut être révoqué(s) à tout moment par l'actionnaire unique ou par l'assemblée générale des actionnaires de la Société, selon le cas, sans motif (ad nutum).

Le commissaire aux comptes doit remplir toutes les fonctions prescrites par la loi luxembourgeoise.

Le réviseur d'entreprises agréé doit être nommé par l'assemblée générale des actionnaires ou l'actionnaire unique (selon le cas) parmi les auditeurs qualifiés inscrits au registre public de la Commission de Surveillance du Secteur Financier.

#### **Titre V - Assemblée générale**

**Art. 13.** Aussi longtemps qu'il y a seulement un actionnaire unique de la Société, cet actionnaire unique exercera les pouvoirs de l'assemblée générale des actionnaires.

Les décisions prises par l'actionnaire unique sont documentées par voie de procès-verbaux.

Dans le cas d'une pluralité d'actionnaires, toute assemblée régulièrement constituée des actionnaires de la Société représentera l'ensemble des actionnaires de la Société.

L'assemblée générale annuelle des actionnaires aura lieu à Luxembourg à l'adresse du siège social de la Société ou à tout autre endroit dans la commune du siège social qui peut être spécifiée dans l'avis de convocation de la réunion, le 30 juin de chaque année à 10 heures du matin. Si ce jour n'est pas un jour où les banques sont ouvertes au Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

D'autres assemblées des actionnaires de la Société peuvent être tenues au lieu et à l'heure qui seront spécifiés dans les avis de convocation de l'assemblée.

Tout actionnaire peut participer à une assemblée générale par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les actionnaires participant à la réunion peuvent être identifiés, (ii) toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler les uns les autres, (iii) la transmission de la réunion est effectuée sur une base continue et (iv) les actionnaires peuvent valablement délibérer, et participer à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Les délais de préavis et de quorum prévus par la loi régiront les convocations et la conduite des assemblées générales, sauf disposition contraire.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique, selon le cas, ainsi que le commissaire aux comptes peuvent convoquer une assemblée générale. Ils sont obligés de la convoquer de façon qu'elle soit tenue dans un délai d'un mois, lorsque des actionnaires représentant 1/10<sup>ème</sup> (un dixième) du capital l'exigent par écrit, avec indication de l'ordre du jour. Un ou plusieurs actionnaires représentant au moins 1/10<sup>ème</sup> (un dixième) du capital souscrit peuvent demander l'inscription d'un ou de plusieurs points à l'ordre du jour de toute assemblée générale. Cette demande doit être adressée à la Société au moins 5 (cinq) jours avant l'assemblée générale concernée.

Chaque action donne droit à une voix.

Sauf si autrement requis par la loi ou par les présents Statuts, les résolutions lors d'une assemblée générale dûment convoquée seront adoptées à la majorité simple des membres présents ou représentés et votants.

Si tous les actionnaires de la Société sont présents ou représentés à une assemblée générale, et se considèrent comme ayant été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée peut être tenue sans convocation préalable.

Le procès-verbal de l'assemblée générale sera signé par les membres du bureau de l'assemblée générale et par tout actionnaire qui souhaite le faire.

Toutefois, si les décisions de l'assemblée générale doivent être certifiées, des copies ou extraits à produire en justice ou ailleurs doivent être signés par le président du conseil d'administration.

Les Statuts seront modifiés par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires, adoptée avec une majorité de deux-tiers des votes valablement exprimés lors d'une assemblée où au minimum la moitié du capital social émis de la Société est présent ou représenté.

#### **Titre VI - Exercice comptable, Affectation des résultats**

**Art. 14.** L'année sociale de la Société commence le 1<sup>er</sup> janvier et prend fin le 31 décembre de chaque année.

**Art. 15.** Chaque année, le 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le conseil d'administration ou l'administrateur unique, selon le cas, prépare un inventaire comprenant une indication de la valeur des actifs et des passifs de la Société. Chaque actionnaire peut prendre connaissance dudit inventaire et bilan au siège social de la Société.

Sur les bénéfices annuels nets de la Société, cinq pour cent (5%) seront affectés à la réserve légale. Cette allocation cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteint dix pour cent (10%) du capital souscrit de la Société, comme il est mentionné à l'article 5 des présentes, ou tel qu'augmenté ou réduit de temps à autre comme prévu dans l'article 5 des présentes.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Sous les termes et conditions prévus par la Loi, le conseil d'administration ou l'administrateur unique, selon le cas, peut procéder au paiement de dividendes intérimaires à/aux actionnaire(s).

En présence d'une prime d'émission, celle-ci peut être librement distribuée à l'/aux actionnaire(s) conformément à la Loi par une résolution de l'/des actionnaire(s) ou de l'/des administrateur(s).

#### **Titre VII - Dissolution, Liquidation**

**Art. 16.** La Société peut être dissoute par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires. Si la Société est dissoute, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'actionnaire unique ou l'assemblée générale des actionnaires, selon le cas, qui déterminera leurs pouvoirs et fixera leur rémunération.

#### **Titre VIII - Dispositions générales**

**Art. 17.** Toutes les questions non régies par les Statuts doivent être interprétées conformément à la Loi sur les Sociétés Commerciales, telle que modifiée."

#### *Troisième résolution:*

Les actionnaires de la Société décident de:

1. prendre acte de la démission de M. Nicola Nardari, résidant professionnellement au 25A, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, né le 13 février 1969 à Trévise, Italie, de son mandat d'administrateur de la Société, au moyen d'une lettre de démission remise à la Société le 14 octobre 2015 et avec effet à la date des présentes résolutions;

2. nommer en tant qu'administrateur de catégorie A:

- Mme Karen Wauters, née le 16 août 1961, à Lethbridge, Canada, résidant professionnellement au 51, rue Raoul Follerau, L-1529 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, avec effet à la date des présentes résolutions et jusqu'à l'assemblée générale annuelle devant se tenir en 2017; et

3. nommer en tant qu'administrateurs de catégorie B:

- M. Mário Bertoncini, né le 14 mars 1968, à Santa Cruz Do Rio Par/SP, Brésil, résidant professionnellement à Avenida Eusebio Matoso, 1375, 13<sup>ème</sup> étage, Ville de São Paulo, Etat de São Paulo, Brésil, avec effet à la date des présentes résolutions et jusqu'à l'assemblée générale annuelle devant se tenir en 2017;

- M. Christian Hunnicutt, né le 1 janvier 1972, Sao Paulo SP, Brésil, résidant professionnellement à Rainerstrasse, 2, suite 41, 5020, Salzburg, Autriche, avec effet à la date des présentes résolutions et jusqu'à l'assemblée générale annuelle devant se tenir en 2017.

Aucun autre point n'ayant à être traité devant l'assemblée, celle-ci a été clôturée.

Dont acte, fait et passé à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg, au jour indiqué en tête du présent document.

Lecture ayant été faite de ce document aux comparantes, elles ont signé avec nous, notaire, l'original du présent acte.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur demande de la personne présente à l'assemblée, le présent acte est établi en anglais suivi d'une traduction française.

Sur demande de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Signé: Conde, Gomes, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 19 octobre 2015. Relation: EAC/2015/24122. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

*Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.*

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2015180929/512.

(150201081) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2015.

### **Thor 145 Oxford Street S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 12.500,00.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 201.246.

#### — STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the twelfth day of October.

Before the undersigned, Maître Henri Hellinckx, a notary resident in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

#### THERE APPEARED:

Thor 145 Oxford Street Parent S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), with registered office at 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg, in process of registration with Luxembourg register of commerce and companies and having a share capital of fifteen thousand British pounds (GBP 15,000),

here represented by Régis Galiotto, notary clerk, whose professional address is in the Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

After signature ne varietur by the authorised representative of the appearing party and the undersigned notary, the power of attorney will remain attached to this deed to be registered with it.

The appearing party, represented as set out above, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

#### **I. Name - Registered office - Object - Duration**

**Art. 1. Name.** The name of the company is Thor 145 Oxford Street S.à r.l. (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

#### **Art. 2. Registered office.**

2.1. The Company's registered office is established in Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within that municipality by a resolution of the board of managers. It may be transferred to any other location in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers. If the board of managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent, and that those developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with ease of communication between that office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the developments or events in question have completely

ceased. Any such temporary measures do not affect the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

### **Art. 3. Corporate object.**

3.1. The Company's object is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever, and the management of those participations. The Company may in particular acquire, by subscription, purchase and exchange or in any other manner, any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and, more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. Further, it may invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. It may lend funds, including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over some or all of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated financial sector activities without having obtained the requisite authorisation.

3.3. The Company may use any techniques, legal means and instruments to manage its investments efficiently and protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operation and any transaction with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favours or relates to its corporate object.

### **Art. 4. Duration.**

4.1. The Company is formed for an unlimited period.

4.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or more shareholders.

## **II. Capital - Shares**

### **Art. 5. Capital.**

5.1. The share capital is set at twelve thousand five hundred British pounds (GBP 12,500.-) represented by twelve thousand five hundred (12,500.-) shares in registered form, having a nominal value of one British pound (GBP 1.-) each.

5.2. The share capital may be increased or reduced once or more by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

### **Art. 6. Shares.**

6.1. The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.

6.2. The shares are freely transferable between shareholders.

6.3. When the Company has a sole shareholder, the shares are freely transferable to third parties.

6.4. When the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to prior approval by shareholders representing at least three-quarters of the share capital.

6.5. A share transfer shall only be binding on the Company or third parties following notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

6.6. A register of shareholders shall be kept at the registered office and may be examined by any shareholder on request.

6.7. The Company may redeem its own shares, provided:

- (i) it has sufficient distributable reserves for that purpose; or
- (ii) the redemption results from a reduction in the Company's share capital.

## **III. Management - Representation**

### **Art. 7. Appointment and removal of managers.**

7.1. The Company shall be managed by one or more managers appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their office. The managers need not be shareholders.

7.2. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholders.

**Art. 8. Board of managers.** If several managers are appointed, they shall constitute the board of managers (the Board). The shareholders may decide to appoint managers of two different classes, i.e. one or several class A managers and one or several class B managers.

8.1. Powers of the board of managers

(i) All powers not expressly reserved to the shareholders by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, which has full power to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's corporate object.

(ii) The Board may delegate special or limited powers to one or more agents for specific matters.

#### 8.2. Procedure

(i) The Board shall meet at the request of any manager, at the place indicated in the convening notice, which shall be in Luxembourg.

(ii) Written notice of any Board meeting shall be given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in the case of an emergency, in which case the nature and circumstances of such shall be set out in the notice.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and each of them states that they have full knowledge of the agenda for the meeting. A manager may also waive notice of a meeting, either before or after the meeting. Separate written notices are not required for meetings which are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant to another manager a power of attorney in order to be represented at any Board meeting.

(v) The Board may only validly deliberate and act if a majority of its members are present or represented. Board resolutions shall be validly adopted by a majority of the votes of the managers present or represented, provided that if the shareholders have appointed one or several class A managers and one or several class B managers, at least one (1) class A manager and one (1) class B manager votes in favor of the resolution. Board resolutions shall be recorded in minutes signed by the chairperson of the meeting or, if no chairperson has been appointed, by all the managers present or represented.

(vi) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference, or by any other means of communication which allows all those taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. Participation by such means is deemed equivalent to participation in person at a duly convened and held meeting.

(vii) Circular resolutions signed by all the managers (Managers' Circular Resolutions) shall be valid and binding as if passed at a duly convened and held Board meeting, and shall bear the date of the last signature.

#### 8.3. Representation

(i) The Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signatures of any class A manager and any class B manager.

(ii) The Company shall also be bound towards third parties by the signature of any person(s) to whom special powers have been delegated by the Board.

**Art. 9. Sole manager.** If the Company is managed by a sole manager, all references in the Articles to the Board, the managers or any manager are to be read as references to the sole manager, as appropriate.

**Art. 10. Liability of the managers.** The managers shall not be held personally liable by reason of their office for any commitment they have validly made in the name of the Company, provided those commitments comply with the Articles and the Law.

### IV. Shareholder(s)

#### Art. 11. General meetings of shareholders and shareholders' written resolutions.

##### 11.1. Powers and voting rights

(i) Unless resolutions are taken in accordance with article 11.1.(ii), resolutions of the shareholders shall be adopted at a general meeting of shareholders (each a General Meeting).

(ii) If the number of shareholders of the Company does not exceed twenty-five (25), resolutions of the shareholders may be adopted in writing (Written Shareholders' Resolutions).

(iii) Each share entitles the holder to one (1) vote.

##### 11.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The shareholders may be convened to General Meetings by the Board. The Board must convene a General Meeting following a request from shareholders representing more than one-tenth (1/10) of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting shall be given to all shareholders at least eight (8) days prior to the date of the meeting, except in the case of an emergency, in which case the nature and circumstances of such shall be set out in the notice.

(iii) When resolutions are to be adopted in writing, the Board shall send the text of such resolutions to all the shareholders. The shareholders shall vote in writing and return their vote to the Company within the timeline fixed by the Board. Each manager shall be entitled to count the votes.

(iv) General Meetings shall be held at the time and place specified in the notices.

(v) If all the shareholders are present or represented and consider themselves duly convened and informed of the agenda of the General Meeting, it may be held without prior notice.

(vi) A shareholder may grant written power of attorney to another person (who need not be a shareholder), in order to be represented at any General Meeting.

(vii) Resolutions to be adopted at General Meetings shall be passed by shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting, the shareholders shall be convened by registered letter to a second General Meeting and the resolutions shall be adopted at the second General Meeting by a majority of the votes cast, irrespective of the proportion of the share capital represented.

(viii) The Articles may only be amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.

(ix) Any change in the nationality of the Company and any increase in a shareholder's commitment to the Company shall require the unanimous consent of the shareholders.

(x) Written Shareholders' Resolutions are passed with the quorum and majority requirements set forth above and shall bear the date of the last signature received prior to the expiry of the timeline fixed by the Board.

**Art. 12. Sole shareholder.** When the number of shareholders is reduced to one (1):

- (i) the sole shareholder shall exercise all powers granted by the Law to the General Meeting;
- (ii) any reference in the Articles to the shareholders, the General Meeting, or the Written Shareholders' Resolutions is to be read as a reference to the sole shareholder or the sole shareholder's resolutions, as appropriate; and
- (iii) the resolutions of the sole shareholder shall be recorded in minutes or drawn up in writing.

## V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

**Art. 13. Financial year and approval of annual accounts.**

13.1. The financial year begins on the first (1<sup>st</sup>) of January and ends on the thirty-first (31<sup>st</sup>) of December of each year.

13.2. Each year, the Board must prepare the balance sheet and profit and loss accounts, together with an inventory stating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarizing the Company's commitments and the debts owed by its managers and shareholders to the Company.

13.3. Any shareholder may inspect the inventory and balance sheet at the registered office.

13.4. The balance sheet and profit and loss accounts must be approved in the following manner:

- (i) if the number of shareholders of the Company does not exceed twenty-five (25), within six (6) months following the end of the relevant financial year either (a) at the annual General Meeting (if held) or (b) by way of Written Shareholders' Resolutions; or
- (ii) if the number of shareholders of the Company exceeds twenty-five (25), at the annual General Meeting.

**Art. 14. Auditors.**

14.1. When so required by law, the Company's operations shall be supervised by one or more approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés). The shareholders shall appoint the approved external auditors, if any, and determine their number and remuneration and the term of their office.

14.2. If the number of shareholders of the Company exceeds twenty-five (25), the Company's operations shall be supervised by one or more statutory auditors (commissaires), unless the law requires the appointment of one or more approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés). The statutory auditors are subject to re-appointment at the annual General Meeting. They may or may not be shareholders.

**Art. 15. Allocation of profits.**

15.1. Five per cent (5%) of the Company's annual net profits must be allocated to the reserve required by law (the Legal Reserve). This requirement ceases when the Legal Reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

15.2. The shareholders shall determine the allocation of the balance of the annual net profits. They may decide on the payment of a dividend, to transfer the balance to a reserve account, or to carry it forward in accordance with the applicable legal provisions.

15.3. Interim dividends may be distributed at any time, subject to the following conditions:

- (i) the Board must draw up interim accounts;
- (ii) the interim accounts must show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed the profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by profits carried forward and distributable reserves, and reduced by losses carried forward and sums to be allocated to the Legal Reserve;
- (iii) within two (2) months of the date of the interim accounts, the Board must resolve to distribute the interim dividends; and
- (iv) taking into account the assets of the Company, the rights of the Company's creditors must not be threatened by the distribution of an interim dividend.

If the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the Board has the right to claim the reimbursement of dividends not corresponding to profits actually earned and the shareholders must immediately refund the excess to the Company if so required by the Board.

## **VI. Dissolution - Liquidation**

16.1. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital. The shareholders shall appoint one or more liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation, and shall determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators shall have full power to realise the Company's assets and pay its liabilities.

16.2. The surplus (if any) after realisation of the assets and payment of the liabilities shall be distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

## **VII. General provisions**

17.1. Notices and communications may be made or waived, Managers' Circular Resolutions and Written Shareholders Resolutions may be evidenced, in writing, by fax, e-mail or any other means of electronic communication.

17.2. Powers of attorney may be granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager, in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

17.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements for being deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers' Circular Resolutions, the resolutions adopted by the Board by telephone or video conference or the Written Shareholders' Resolutions, as the case may be, may appear on one original or several counterparts of the same document, all of which taken together shall constitute one and the same document.

17.4. All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the applicable law and, subject to any non-waivable provisions of the law, with any agreement entered into by the shareholders from time to time.

### *Transitional provision*

The Company's first financial year shall begin on the date of this deed and shall end on the thirty-first (31<sup>st</sup>) of December 2015.

### *Subscription and payment*

Thor 145 Oxford Street Parent S.à r.l., represented as stated above, subscribes to twelve thousand five hundred (12,500) shares in registered form, with a par value of one British pound (GBP 1.-) each, and agrees to fully pay them up by a contribution in cash of twelve thousand five hundred British pounds (GBP 12,500.-).

The amount of twelve thousand five hundred British pounds (GBP 12,500.-) is at the Company's disposal evidence of which has been given to the instrumenting notary.

### *Costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately one thousand four hundred Euros (EUR 1,400.-).

### *Resolutions of the sole shareholder*

Immediately after the incorporation of the Company, its sole shareholder, representing the entire subscribed capital, adopted the following resolutions:

1. The following person is appointed as A manager of the Company for an indefinite period:

Ms. Melissa Gliatta, born on August 7, 1966, in Bowling Green, Kentucky, USA, residing at 19 Hamilton Road, New York, 10018, USA.

2. The following person is appointed as B manager of the Company for an indefinite period:

Mr. Herman Schommarz, born on November 20, 1970, in Amersfoort, South Africa, having his professional address at 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg.

3. The registered office of the Company is located at 6C, rue Gabriel Lippmann L-5365 Munsbach (Grand Duchy of Luxembourg).

### *Declaration*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states at the request of the appearing party that this deed is drawn up in English, followed by a French version, and that in the case of discrepancies, the English version prevails.

This notarial deed is drawn up in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on the date stated above.

After reading this deed aloud, the notary signs it with the authorised representative of the appearing party.

### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le douzième jour d'octobre,

Pardevant le soussigné Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

#### A COMPARU:

Thor 145 Oxford Street Parent S.à r.l., une société à responsabilité limitée dont le siège social se situe au 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg, en cours d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg et disposant d'un capital social de quinze mille livres Sterling (GBP 15.000),

représentée par Régis Galiotto, clerc de notaire, dont l'adresse professionnelle se situe au Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé,

Après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, la procuration restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec ce dernier.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

### I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

**Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** Le nom de la société est Thor 145 Oxford Street S.à r.l. (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

#### Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans cette même commune par décision du conseil de gérance. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du conseil de gérance. Lorsque le conseil de gérance estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

#### Art. 3. Objet social.

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de tous types de titres et instruments de dette ou de capital. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées, ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

#### Art. 4. Durée.

4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société ne sera pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

## II. Capital - Parts sociales

### Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents livres Sterling (GBP 12.500) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de une livre Sterling (GBP 1) chacune.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

### Art. 6. Parts sociales.

6.1. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.

6.2. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

6.3. Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

6.4. Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.

6.5. Une cession de parts sociales ne sera opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil luxembourgeois.

6.6. Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

6.7. La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition:

- (i) qu'elle ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet; ou
- (ii) que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

## III. Gestion - Représentation

### Art. 7. Nomination et révocation des gérants.

7.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas nécessairement être associés.

7.2. Les gérants sont révocables à tout moment, avec ou sans raison, par une décision des associés.

**Art. 8. Conseil de gérance.** Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront le conseil de gérance (le Conseil). Les associés peuvent décider de nommer des gérants de deux différentes classes, à savoir un ou plusieurs gérants de classe A et un ou plusieurs gérants de classe B.

#### 8.1. Pouvoirs du conseil de gérance

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Le Conseil peut déléguer des pouvoirs spéciaux ou limités pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents.

#### 8.2. Procédure

(i) Le Conseil se réunit sur convocation de deux (2) gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, sera au Luxembourg.

(ii) Une convocation écrite de toute réunion du Conseil est donnée à tous les gérants au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence seront mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et si chacun d'eux déclare avoir parfaitement connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés, à la condition que lorsque les associés ont nommé un ou plusieurs gérants de classe A et un ou plusieurs gérants de classe B, au moins un (1) gérant de classe A et un (1) gérant de classe B votent en faveur de la décision. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(vi) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visioconférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(vii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (des Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

#### 8.3. Représentation

(i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par les signatures conjointes d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués par le Conseil.

**Art. 9. Gérant unique.** Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.

**Art. 10. Responsabilité des gérants.** Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

#### IV. Associés

##### **Art. 11. Assemblées générales des associés et résolutions écrites des associés.**

###### 11.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Sauf lorsque des résolutions sont adoptées conformément à l'article 11.1. (ii), les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (chacune une Assemblée Générale).

(ii) Si le nombre des associés de la Société ne dépasse pas vingt-cinq (25), les résolutions des associés peuvent être adoptées par écrit (des Résolutions Ecrites des Associés).

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

###### 11.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les associés peuvent être convoqués aux Assemblées Générales à l'initiative du Conseil. Le Conseil doit convoquer une Assemblée Générale à la demande des associés représentant plus de un dixième (1/10) du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence doivent être précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Lorsque des résolutions sont adoptées par écrit, le Conseil communique le texte des résolutions à tous les associés. Les associés votent par écrit et envoient leur vote à la Société dans le délai fixé par le Conseil. Chaque gérant est autorisé à compter les votes.

(iv) Les Assemblées Générales sont tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

(v) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(vi) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vii) Les décisions de l'Assemblée Générale sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(viii) Les Statuts ne peuvent être modifiés qu'avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

(ix) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

(x) Des Résolutions Ecrites des Associés sont adoptées avec le quorum de présence et de majorité détaillés ci-dessus. Elles porteront la date de la dernière signature reçue avant l'expiration du délai fixé par le Conseil.

**Art. 12. Associé unique.** Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1):

(i) l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale;

(ii) toute référence dans les Statuts aux associés, à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Ecrites des Associés est considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier; et

(iii) les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

#### V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

##### **Art. 13. Exercice social et approbation des comptes annuels.**

13.1. L'exercice social commence le premier (1) janvier et se termine le trente-et-un (31) décembre de chaque année.

13.2. Chaque année, le Conseil doit dresser le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.

13.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

13.4. Le bilan et le compte de profits et pertes doivent être approuvés de la façon suivante:

(i) si le nombre des associés de la Société ne dépasse pas vingt-cinq (25), dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social en question, soit (a) par l'Assemblée Générale annuelle (si elle est tenue), soit (b) par voie de Résolutions Ecrites des Associés; ou

(ii) si le nombre des associés de la Société dépasse vingt-cinq (25), par l'Assemblée Générale annuelle.

#### **Art. 14. Commissaires / réviseurs d'entreprises.**

14.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés, dans les cas prévus par la loi. Les associés nomment les réviseurs d'entreprises agréés, s'il y a lieu, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat.

14.2. Si la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, ses opérations sont surveillées par un ou plusieurs commissaires, à moins que la loi ne requière la nomination d'un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés. Les commissaires sont sujets à la renomination par l'Assemblée Générale annuelle. Ils peuvent être associés ou non.

#### **Art. 15. Affectation des bénéfices.**

15.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi (la Réserve Légale). Cette affectation cesse d'être exigée quand la Réserve Légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

15.2. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter en respectant les dispositions légales applicables.

15.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) Le Conseil établit des comptes intérimaires;

(ii) ces comptes intérimaires doivent montrer que suffisamment de bénéfices et autres réserves (y compris la prime d'émission) sont disponibles pour une distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut pas dépasser le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la Réserve Légale;

(iii) le Conseil doit décider de distribuer les dividendes intérimaires dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires; et

(iv) compte tenu des actifs de la Société, les droits des créanciers de la Société ne doivent pas être menacés.

Si les dividendes intérimaires distribués dépassent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, le Conseil a le droit de réclamer la répétition des dividendes ne correspondant pas à des bénéfices réellement acquis et les associés doivent immédiatement reverser l'excès à la Société à la demande du Conseil.

### **VI. Dissolution - Liquidation**

16.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social. Les associés nommeront un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et détermineront leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes, s'il y en a, est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

### **VII. Dispositions générales**

17.1. Les convocations et communications, ainsi que les renoncations à celles-ci, peuvent être faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Ecrites des Associés peuvent être établies par écrit, par télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

17.2. Les procurations peuvent être données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

17.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants, des résolutions adoptées par le Conseil par téléphone ou visioconférence et des Résolutions Ecrites des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

17.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord présent ou futur conclu entre les associés.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social de la Société commence à la date du présent acte et s'achèvera le trente-et-un (31) décembre 2015.

*Souscription et libération*

Thor 145 Oxford Street Parent S.à r.l., représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale de une livre Sterling (GBP 1) chacune, et accepte de les libérer intégralement par un apport en numéraire de douze mille cinq cents livres Sterling (GBP 12.500).

Le montant de douze mille cinq cents livres Sterling (GBP 12.500) est à la disposition de la Société et preuve de ce montant a été donnée au notaire instrumentant.

*Frais*

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à mille quatre cents Euros (1.400.- EUR).

*Résolutions de l'associé*

Immédiatement après la constitution de la Société, son associé, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1. La personne suivante est nommée gérant A de la Société pour une durée indéterminée:

Mme Melissa Gliatta, née le 7 août 1966 à Bowling Green, Kentucky, USA et domiciliée au 19 Hamilton Road, New York, 10018, USA.

2. La personne suivante est nommée gérant B de la Société pour une durée indéterminée:

M. Herman Schommarz, né le 20 novembre 1970 à Amersfoort, Afrique du Sud, dont l'adresse professionnelle se situe au 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg.

3. Le siège social de la Société est établi au 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg.

*Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante que le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et qu'en cas de divergences, la version anglaise fait foi.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Après avoir lu le présent acte, le notaire le signe avec le mandataire de la partie comparante.

Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 21 octobre 2015. Relation: 1LAC/2015/33369. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

*Le Receveur (signé): P. MOLLING.*

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 5 novembre 2015.

Référence de publication: 2015180882/494.

(150201221) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2015.

**Signal Real Estate Opportunities (Lux) Investco II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 201.231.

—  
STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the sixteenth day of October.

Before Us Me Jacques KESSELER, notary residing in Pétange (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned.

THERE APPEARED:

Signal Real Estate Opportunities (Lux) Investco I S.à r.l., a private limited liability company under the laws of Luxembourg, with registered office at 46, avenue J.F. Kennedy, L-1855, Luxembourg, in the process of registering with the Luxembourg trade and companies register (Registre de Commerce et des Sociétés),

here represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, notary clerk, with professional address in Pétange (the "Proxyholder"), by virtue of a proxy given under private seal.

Said proxy after signature ne varietur by the Proxyholder and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing party, through its Proxyholder, declares to incorporate a société à responsabilité limitée, the articles of incorporation of which it has established as follows:

### **Title I. - Form - Object - Name - Registered office - Duration**

**Art. 1.** There is formed by those present by the party noted above and all persons and entities who may become members in the future, a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) which will be governed by law pertaining to such an entity as well as by the present articles of incorporation (the “Company”).

**Art. 2.** The objects of the Company are to invest in a portfolio of domestic or foreign securities or similar instruments, including, but not limited to, shares (preferred and common), warrants, options and other equity securities, debt securities, bonds, notes, certificates of deposit, rights or participations in senior or mezzanine or other loans, and in financial instruments, financial derivatives agreements and other debt instruments or securities, trade receivables and other forms of claims, obligations (including, but not limited to, synthetic securities obligations) (individually and collectively, “Investments”); to enter into any agreements relating to such portfolio and to grant pledges, guarantees or other security interests of any kind under any law to Luxembourg or foreign entities; and to do all things relating thereto as permitted under Luxembourg laws.

The Company also may establish, acquire, manage, develop and dispose of Investments and other assets of whatever origin, acquire, by way of investment, subscription, underwriting or option, Investments and other assets, realize Investments by way of sale, transfer, exchange or otherwise, and grant to - or for the benefit of - companies in which the Company has a direct and/or indirect participation and/or entities of the group, any assistance, loan, advance or guarantee.

The Company may, among other things: (i) acquire by way of subscription, purchase, exchange or in any other manner any Investments or other assets, including, without limitation, any assets (including derivatives) representing ownership rights, claims or transferable securities issued by any public or private issuer whatsoever; (ii) exercise all rights whatsoever attached to Investments or other assets; (iii) enter into any kind of credit derivative agreements such as, but not limited to, swap agreements; (iv) grant any direct and/or indirect financial assistance whatsoever to the companies and/or enterprises in which it holds an interest or participation or which are members of its group, in particular by granting loans, facilities, security interests over its assets or guarantees in any form and for any term whatsoever and provide them any advice and assistance in any form whatsoever including group treasury services; (v) make deposits at banks or with other depositaries and invest the cash in any other manner; (vi) in order to raise funds which it needs to carry out its activity within the frame of its object, take up loans in any form whatsoever, accept any deposit from companies or entities in which it holds a participation or which is part of its group, to issue debt instruments in any form whatsoever and (vii) enter into all necessary agreements, including, but not limited to, underwriting agreements, marketing agreements, management agreements, advisory agreements, administration agreements and other contracts for services, selling agreements, interest and/or currency exchange agreements and other voting agreements, financial derivative agreements, bank and cash administration agreements, liquidity facility agreements, indemnity agreements, guarantees, credit insurance agreements and any agreements creating any kind of security interest. The enumeration above is enunciativa and not restrictive.

The Company may issue any type of preferred equity certificates as well as classes thereof.

The Company may borrow in any form and may proceed to the private issue of bonds and debentures and provide security in relation thereto.

The Company's object is also, in any form whatsoever, the purchase and the sale, the renting and the administration, either directly or indirectly through subsidiaries or branches or otherwise, of movable and real estate property located in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad.

In general, the Company may take any measure and carry out any operation, including, without limitation, commercial, financial, personal and real estate transactions which it may deem necessary or useful for the accomplishment and development of its objects.

**Art. 3.** The Company is incorporated under the name of “Signal Real Estate Opportunities (Lux) Investco II S.à r.l.”.

**Art. 4.** The Company has its registered office in the municipality of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the sole manager or of the board of managers (the “Board”), as applicable.

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the sole manager or of the Board.

In the event that the sole manager or the Board determines that extraordinary developments (such as political or military developments) have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company.

**Art. 5.** The Company is constituted for an undetermined period.

### **Title II. - Capital - Shares**

**Art. 6.** The Company's capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares, each with a par value of one euro (EUR 1), all fully subscribed and entirely paid up.

Each share confers an identical voting right and each member has voting rights commensurate to its shareholding.

The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the member(s) adopted in the manner required for amendment of these articles of incorporation.

The Company will recognise only one holder in respect of a share. In case of joint ownership, the Company may suspend the exercise of any right related thereto until one person has been designated to represent the joint owners towards the Company.

The Company shall have power to redeem its own shares.

**Art. 7.** Shares may be freely transferred by a sole member to a living person or persons including by way of inheritance or in the case of liquidation of a husband and wife's joint estate.

If there is more than one member, the shares are freely transferable among members. In the same way the shares shall be transferable to non-members but only with the prior approval of the members representing three-quarters of the capital. In the same way the shares shall be transferable to non-members in the event of death only with the prior approval of the owners of shares representing three-quarters of the rights owned by the survivors.

### **Title III. - Management**

**Art. 8.** The Company is managed by one or more managers appointed and revoked, ad nutum, by the sole member or, as the case may be, the members. If several managers have been appointed, they will constitute the Board.

Managers may approve any decision by unanimous circular resolution by expressing their consent to one or several separate instruments in writing or by telegram, telex, electronic mail or telefax confirmed in writing which shall all together constitute appropriate minutes evidencing such decision.

The Board can validly deliberate and act only if the majority of its members are present or represented by virtue of a proxy, which may be given by letter, telegram, telex, electronic mail or telefax to another manager or to a third party.

Resolutions shall require a majority vote.

In case of equality of votes, the chairman of the Board, if any, shall have a casting vote. One or more managers may participate in a Board meeting by means of a conference call, a video conference or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Any Board meeting held by such means of communication shall be considered as having been held at the registered office of the Company.

The manager(s) is(are) appointed for an unlimited duration and is(are) vested with the broadest powers in the representation of the Company towards third parties. The Company will be bound by the individual signature of the sole manager or, if several managers have been appointed, by the joint signature of two managers.

Special and limited powers may be delegated to one or more agents, whether members or not, in the case of specific matters pre-determined by the manager(s).

The manager(s) is(are) authorized to distribute interim dividends in accordance with the provisions of the Luxembourg law dated 10 August 1915 on commercial companies as amended (the "1915 Law").

The managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. As simple authorised agents they are responsible only for the execution of their mandate.

### **Title IV. - Decisions of the sole member - Collective decisions of the members**

**Art. 9.** The sole member exercises the powers devolved to a meeting of members by the dispositions of section XII of the 1915 Law on sociétés à responsabilité limitée.

As a consequence thereof, all decisions which exceed the powers of the manager(s) are taken by the sole member.

In the case of more than one member, the decisions which exceed the powers of the manager(s) shall be taken by the members.

Each member may appoint a proxy to represent him or her at meetings.

One or more members may participate in a meeting by means of a conference call, a video conference or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. At least one member (or his or her proxyholder) must be physically present at the registered office of the Company. Any meeting held by such means of communication shall be considered as having been held at the registered office of the Company.

Any amendments of the articles of incorporation shall be resolved by the sole member or by a general meeting of members at the quorum and majority requirements provided for by the 1915 Law.

### **Title V. - Financial year - Balance sheet - Distributions**

**Art. 10.** The Company's financial year runs from the first of January to the thirty-first of December of each year.

**Art. 11.** At the end of each financial year, there will be drawn up a record of the assets and liabilities of the Company, as well as a profit and loss account.

The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent of the net annual profit of the Company shall be transferred to the Company's legal reserve until such time as the legal reserve amounts to one tenth of the issued capital. If at any time and for any reason whatsoever the legal reserve falls below one tenth of the issued capital the five percent annual contribution shall be resumed until such one tenth proportion is restored.

The excess is attributed to the sole member or distributed among the members if there is more than one in accordance with these articles of incorporation. However, the sole member or, as the case may be, a meeting of members may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of any reserve, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

#### **Title VI. - Dissolution**

**Art. 12.** The Company is not automatically dissolved by the death, the bankruptcy, the interdiction or the financial failure of a member.

The dissolution of the Company shall be resolved by the sole member or by a general meeting of members at the same majority requirements applying to an amendment of the articles of incorporation and the liquidation shall be carried out by the manager(s) in office or failing him, her or them by one or more liquidators appointed by the sole member or by a general meeting of members. The liquidator or liquidators shall be vested with the broadest powers in the realization of the assets and the payment of debts.

The assets after deduction of the liabilities shall be attributed to the sole member or, as the case may be, distributed to the members proportionally to the shares they hold.

#### **Title VII. - General provisions**

**Art. 13.** For all matters not provided for in the present articles of incorporation, it shall be referred to the 1915 Law.

##### *Subscription and payment*

Signal Real Estate Opportunities (Lux) Investco I S.à r.l., prenamed, here represented by its Proxyholder, prenamed, subscribed for twelve thousand five hundred (12,500) shares, each with a par value of one euro (EUR 1), all fully subscribed and entirely paid up.

All the shares have been fully paid up in cash, so that the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) is at the disposal of the Company.

##### *Transitory provision*

The first financial year shall begin today and finish on 31 December 2016.

##### *Estimate of costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at 1,500.- euro.

##### *Resolutions*

Immediately after the incorporation of the Company, the sole member, representing the entirety of the subscribed capital has passed the following resolutions:

1) The following persons are appointed as managers of the Company for an unlimited duration:

- Alexandra Fantuz, born on 25 September 1974 in Hayange, France, with address at 46, avenue J.F. Kennedy, L-1855, Luxembourg;

- Rolf Caspers, born on 12 March 1968 in Trier, Germany, with address at 46, avenue J.F. Kennedy, L-1855, Luxembourg; and

- Stephen McKenna, born on 3 November 1982 in St Helier, Jersey, with address at 13 Castle Street, St Helier, Jersey, JE4 5UT.

2) The Company shall have its registered office at 46, avenue J.F. Kennedy, L-1855, Luxembourg.

##### *Statement*

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Pétange, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the Proxyholder of the appearing party known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said Proxyholder has signed with Us the notary the present deed.

### Traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le seizième jour du mois d'octobre.

Pardevant Nous Maître Jacques KESSELER, notaire de résidence à Pétange (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

#### A COMPARU:

Signal Real Estate Opportunities (Lux) Investco I S.à r.l., une société à responsabilité limitée soumise aux lois de Luxembourg, avec siège social au 46, avenue J.F. Kennedy, L-1855, Luxembourg, en cours d'enregistrement auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg,

ici représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Pétange, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration, après signature ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, par son mandataire, a déclaré vouloir constituer une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

#### **Titre I<sup>er</sup> . - Forme juridique - Objet - Dénomination - Siège - Durée**

**Art. 1<sup>er</sup> .** Il est formé par les présentes entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts (la «Société»).

**Art. 2.** L'objet de la Société est d'investir dans un portefeuille comprenant des titres, nationaux ou étrangers, ou d'autres instruments, incluant mais non limités aux actions (préférentielles et communes), warrants, options et autres titres de capital, titres de dettes, des obligations cotées et non cotées, des droits ou des participations dans des prêts prioritaires ou mezzanine ou dans d'autres prêts, et dans des instruments financiers, des contrats sur des produits dérivés et autres instruments similaires d'endettement, des créances commerciales et autres formes de créances, des dettes, des obligations (notamment, sans que ceci soit limitatif, des obligations de couvertures synthétiques) (individuellement et collectivement, «Investissements»), de conclure des contrats relatifs à ce portefeuille et de fournir des gages, garanties et autres sûretés de toutes sortes soumis à une quelconque loi et accordés à des entités luxembourgeoises ou étrangères; et de faire toutes choses relatives au présent objet permises par les lois luxembourgeoises.

La Société pourra de plus créer, acquérir, administrer, développer et céder des Investissements et tous autres actifs de toute origine, acquérir par investissement, souscription, prise ferme ou option d'achat tous Investissements et autres actifs, réaliser les Investissements par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement et accorder aux sociétés, ou à leur profit, dans lesquelles la Société détient une participation directe et/ou indirecte et/ou à des entités du groupe toute assistance, prêt, avance ou garantie.

La Société peut entre autres: (i) acquérir par voie de souscription, achat, échange ou de toute autre manière tous Investissements ou autres actifs, incluant sans limitation, tous Investissements (y inclus des instruments dérivés) représentant des droits de propriété, droits de créance ou des valeurs mobilières négociables émis par tout émetteur public ou privé quelconque; (ii) exercer tous droits quelconques attachés à ces Investissements ou actifs; (iii) entrer dans toute forme de contrats de crédit dérivés tels que, mais sans que cela soit limitatif, des contrats de swap; (iv) accorder toute assistance financière directe et/ou indirecte quelle qu'elle soit aux sociétés et/ou entités dans lesquelles elle a un intérêt ou une participation ou qui font partie de son groupe, notamment par voie de prêts, d'avances, de sûretés portant sur ses avoirs ou de garanties sous quelque forme et pour quelque durée que ce soit et leur fournir conseils et assistance sous quelque forme que ce soit comprenant des services de trésorerie pour le groupe; (v) faire des dépôts auprès de banques ou tous autres dépositaires et placer les liquidités de toute autre manière; (vi) en vue de se procurer les moyens financiers dont elle a besoin pour exercer son activité dans le cadre de son objet social, contracter tous emprunts sous quelque forme que ce soit, accepter tous dépôts de la part de sociétés ou entités dans lesquelles elle participe ou qui font partie de son groupe, émettre tous titres de dettes sous quelque forme que ce soit; et (vii) conclure tous les contrats nécessaires, et notamment, sans que cette liste soit limitative, des contrats de garantie, des accords de distribution, des contrats de gestion, des contrats de conseils, des contrats d'administration et autres contrats de services, des contrats de vente, des contrats d'échange sur devises ou taux d'intérêts et tous autres pactes de votation, contrats sur des produits dérivés, des contrats bancaires, des contrats de facilités de crédit, des contrats d'indemnisation, des garanties, des contrats d'assurance-crédit et tout contrat portant création de garanties de quelque nature que ce soit. L'énumération précitée est énonciative et non limitative.

La Société peut procéder à l'émission de toutes sortes de certificats préférentiels de capitaux, de même que différentes classes de tels instruments.

La Société peut emprunter sous toutes formes et procéder à l'émission privée d'obligations de toute nature et fournir les sécurités y relatives.

L'objet de la Société est également, sous quelque forme que ce soit, l'acquisition et la vente, la location et l'administration, soit directement soit indirectement à travers des filiales ou succursales ou d'une autre manière, de tout bien mobilier ou immobilier situé au Grand-duché de Luxembourg ou à l'étranger.

Plus généralement, la Société peut prendre toutes mesures et accomplir toutes opérations, incluant, sans limitations, des transactions commerciales, financières, mobilières ou immobilières qu'elle jugera nécessaires ou utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social.

**Art. 3.** La Société prend la dénomination de «Signal Real Estate Opportunities (Lux) Investco II S.à r.l.».

**Art. 4.** Le siège social de la Société est établi dans la commune de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du duché de Luxembourg par décision du gérant unique ou du conseil de gérance (le «Conseil»), si applicable.

Il peut être créé par simple décision du gérant ou du Conseil, des succursales, filiales ou bureaux (autres que le siège statutaire de la Société) tant au Grand-duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Lorsque l'associé unique ou le Conseil estime que des événements extraordinaires (tels que des événements d'ordre politique ou militaire) de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, qui restera une société luxembourgeoise.

**Art. 5.** La durée de la Société est illimitée.

## **Titre II. - Capital - Parts**

**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) représenté par (i) douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1) chacune, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées.

Chaque part sociale confère un droit de vote identique lors de la prise de décisions et chaque associé a un nombre de droit de vote proportionnel aux nombres de parts sociales qu'il détient.

Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution de(s) associé(s) adopté suivant la manière requise pour modifier les présents statuts.

La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par part sociale. Si la propriété de la part sociale est indivise, la Société pourra suspendre l'exercice de tous les droits attachés à la part sociale jusqu'à ce qu'une seule personne soit désignée pour représenter les indivisaires à l'égard de la Société.

La Société est autorisée à racheter ses propres parts sociales.

**Art. 7.** Toutes cessions entre vifs de parts sociales détenues par l'associé unique comme leur transmission par voie de succession ou en cas de liquidation de communauté de biens entre époux, sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne sont cessibles dans ce même cas à des non-associés qu'avec le consentement préalable des associés représentant les trois quarts du capital social. Les parts sociales ne peuvent être dans le même cas transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

## **Titre III. - Gérance**

**Art. 8.** La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, nommés et révoqués ad nutum par l'associé unique ou, selon le cas, les associés. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront le Conseil.

Les gérants peuvent approuver à l'unanimité une décision par voie circulaire en exprimant leur vote sur un ou plusieurs documents écrits ou par télégramme, télex, courrier électronique ou télécopie confirmés par écrit qui constitueront dans leur ensemble les procès-verbaux propres à certifier une telle décision.

Le Conseil ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée en vertu d'une procuration, qui peut être donnée par écrit, télégramme, télex, courrier électronique ou télécopie à un autre gérant ou à un tiers.

Les décisions du Conseil sont prises à la majorité des voix.

En cas d'égalité de voix, la voix du président du Conseil, le cas échéant sera prépondérante. Un ou plusieurs gérants peuvent participer à une réunion du Conseil par conférence téléphonique, par conférence vidéo ou par tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre. Une telle participation sera considérée comme équivalent à une présence physique à la réunion. Chaque réunion du Conseil tenue par ces moyens sera considérée comme ayant été tenue au siège social de la Société.

Le(s) gérant(s) est(sont) nommé(s) pour une durée indéterminée et est(sont) investi(s) dans la représentation de la Société vis-à-vis des tiers des pouvoirs les plus étendus. La Société sera engagée par la signature individuelle du gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants.

Des pouvoirs spéciaux et limités pourront être délégués à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, associés ou non, pour des affaires déterminées par le(s) gérant(s).

Le(s) gérant(s) est(sont) autorisé(s) à distribuer des dividendes intérimaires moyennant le respect des dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi de 1915»).

Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

#### **Titre IV. - Décisions de l'associé unique - Décisions collectives d'associés**

**Art. 9.** L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la Loi de 1915 relative aux sociétés à responsabilité limitée.

Il s'ensuit que toutes décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises par l'associé unique.

En cas de pluralité d'associés, les décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants seront prises par les associés.

Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Un ou plusieurs associés peuvent participer à une réunion par conférence téléphonique, par conférence vidéo ou par tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre. Une telle participation sera considérée comme équivalent à une présence physique à la réunion. Au moins un associé (ou son mandataire) devra être physiquement présent au siège de la Société. Chaque réunion tenue par ces moyens sera considérée comme ayant été tenue au siège social de la Société.

Toute modification aux statuts sera décidée par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés aux conditions de quorum et de majorité prévues par la Loi de 1915.

#### **Titre V. - Année sociale - Bilan - Répartitions**

**Art. 10.** L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 11.** A la fin de chaque année sociale, il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la Société, ainsi qu'un bilan et un compte de profits et pertes.

L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net annuel de la Société sera transféré à la réserve légale de la Société jusqu'à ce que cette réserve atteigne un dixième du capital souscrit. Si à un moment quelconque et pour n'importe quelle raison, la réserve légale représentait moins de un dixième du capital social, le prélèvement annuel de cinq pour cent reprendrait jusqu'à ce que cette proportion de un dixième soit retrouvée.

Le surplus du bénéfice net est attribué à l'associé unique ou, selon le cas, réparti entre les associés conformément aux présents statuts. Toutefois, l'associé unique, ou, selon le cas, l'assemblée des associés à la majorité fixée par les lois afférentes, pourra décider que le bénéfice, déduction faite de la réserve, pourra être reporté à nouveau ou être versé à un fonds de réserve extraordinaire.

#### **Titre VI. - Dissolution**

**Art. 12.** La Société n'est pas dissoute automatiquement par le décès, la faillite, l'interdiction ou la déconfiture d'un associé.

La dissolution de la Société sera décidée par l'associé unique ou par l'assemblée des associés délibérant aux mêmes conditions de majorité que celles exigées pour la modification des statuts et la liquidation sera faite par le(s) gérant(s) en fonctions ou, à défaut, par un ou plusieurs liquidateurs, nommé(s) par l'associé unique ou, selon le cas, par l'assemblée des associés. Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera attribué à l'associé unique ou, selon le cas, partagé entre les associés dans la proportion des parts dont ils seront alors propriétaires.

#### **Titre VII. - Dispositions générales**

**Art. 13.** Pour tous les points non expressément prévus aux présents statuts, il y a lieu de s'en référer à la Loi de 1915.

##### *Souscription et libération*

Signal Real Estate Opportunities (Lux) Investco I S.à r.l., préqualifiée, ici représentée par son mandataire, préqualifié, a souscrit aux douze-mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune.

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées en espèces de sorte que le montant de douze-mille cinq cents (EUR 12.500) est à la libre disposition de la Société.

##### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2016.

##### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ 1.500,- euros.

##### *Résolutions*

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique, représentant la totalité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

1) Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée:

- Alexandra Fantuz, née le 25 septembre 1974 à Hayange, France, avec adresse au 46, avenue J.F. Kennedy, L-1855, Luxembourg;
  - Rolf Caspers, né le 12 mars 1968 à Trèves, Allemagne, avec adresse au 46, avenue J.F. Kennedy, L-1855, Luxembourg;
- et
- Stephen McKenna, né le 3 novembre 1982 à St Helier, Jersey, avec adresse au 13 Castle Street, St Helier, Jersey, JE4 5UT.

2) Le siège social de la Société est établi au 46, avenue J.F. Kennedy, L-1855, Luxembourg.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Pétange, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire de la partie comparante, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 19 octobre 2015. Relation: EAC/2015/24147. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.*

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2015180825/364.

(150201108) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2015.

---

#### **Callysto S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1836 Luxembourg, 23, rue Jean Jaurès.

R.C.S. Luxembourg B 81.098.

La version abrégée des comptes annuels au 31 décembre 2014 a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dandois & Meynial

Référence de publication: 2015185219/11.

(150207121) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2015.

---

#### **Sylvaly, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1212 Luxembourg, 15, rue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 201.254.

#### STATUTS

L'an deux mille quinze, le trente octobre.

Par-devant Maître Jean-Paul MEYERS, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), sous-signé.

#### ONT COMPARU

- «VAKRALY S.à r.l.», société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 15, rue des Bains, L-1212 Luxembourg, Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 35.849, et;

- «SCJF», société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 186.060,

ici représentées par Monsieur Christophe COUIC, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu de deux procurations données sous seing privé.

Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte afin d'être enregistrées avec lui.

Lesquelles parties comparantes, représentées comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est constituée comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>. Forme.** Il est formé par les comparants ci-avant une société à responsabilité limitée (la «Société»), régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts (les «Statuts»).

La Société peut, à toute époque, comporter un ou plusieurs associés, par suite, notamment, de cession ou transmission de parts sociales ou de création de parts sociales nouvelles, sous réserve des dispositions de la loi et des Statuts.

**Art. 2. Dénomination.** La Société prend la dénomination sociale de «SYLVALY».

**Art. 3. Objet.** La Société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres, instruments financiers, obligations, bons du trésor, participations, actions et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle pourra également être engagée dans les opérations suivantes, il est entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier:

- conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit et réunir des fonds, notamment, par l'émission de titres, d'obligations, de billets à ordre et d'autres instruments de dettes ou de titres de capital ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;

- avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ou avec garantie de souscrire à ou acquérir tous instruments de dette, avec ou sans garantie, émis par une entité luxembourgeoise ou étrangère, pouvant être considérés dans l'intérêt de la Société;

La Société pourra également apporter toute assistance par le biais d'octroi de garantie, fournir tous gages ou toutes autres formes de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou parties de ses avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société, de ses filiales ou des sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, sans que celui-ci soit substantiel ou dans encore à toutes les sociétés appartenant au même groupe que la Société dans les limites autorisées par la loi luxembourgeoise.

La Société pourra investir dans tout objet immobilier qui sera exclusivement utilisé à titre d'investissement et non pour les besoins propres de la Société.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent.

**Art. 4. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

La Société peut être dissoute à tout moment par décision de l'associé unique ou par résolution des associés, selon le cas.

**Art. 5. Siège social.** Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg-Ville.

Il pourra être transféré en tout autre lieu dans la commune de Luxembourg en vertu d'une décision des gérants.

Les gérants pourront établir des filiales et des succursales au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

**Art. 6. Capital social.** Le capital social est fixé à six cent mille euros (EUR 600.000,00), représenté par douze mille (12.000) parts sociales d'une valeur de cinquante euros (EUR 50,00) chacune.

Complémentairement au capital social, il pourra être établi un compte de prime d'émission sur lequel toute prime d'émission payée pour toute part sociale sera versée. Le montant dudit compte de prime d'émission sera laissé à la libre disposition de l'Associé Unique ou de la collectivité des Associés, selon le cas.

La Société pourra, sans limite aucune, accepter tout apport de fonds propres ou toute autre contribution sans émission de Parts Sociales ou autres titres en contrepartie de l'apport, et pourra créditer ces apports sur un ou plusieurs comptes. Les décisions quant à l'utilisation de ces comptes devront être prises par l'(les) Associé(s) et seront régies par la Loi de 1915 et les présents statuts. Afin d'éviter toute équivoque, chacune de ces décisions pourra, sans caractère obligatoire, allouer tout montant apporté à l'apporteur.

Toutes les parts sociales donnent droit à des droits égaux.

La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales dans les limites fixées par la Loi.

**Art. 7. Modification du capital social.** Le capital social pourra, à tout moment, être modifié dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi sur les sociétés commerciales.

**Art. 8. Droits et obligations attachés aux parts sociales.** Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la Société et dans tout l'actif social et à une voix à l'assemblée générale des associés. Si la Société comporte un associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la loi et les Statuts à la collectivité des associés.

La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion implicite aux Statuts et aux décisions de l'associé unique ou de la collectivité des associés, selon le cas.

Les créanciers et successeurs de l'associé unique ou de l'assemblée des associés, suivant le cas, pour quelques raisons que ce soient, ne peuvent en aucun cas et pour quelque motif que ce soit, requérir que des scellés soient apposés sur les actifs et documents de la Société ou qu'un inventaire de l'actif soit ordonné en justice, ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, se référer aux inventaires de la Société et aux résolutions de l'associé unique ou de l'assemblée des associés, suivant le cas.

**Art. 9. Indivisibilité des parts sociales.** Chaque part sociale est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun désigné parmi eux ou en dehors d'eux.

**Art. 10. Cession de parts sociales.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non associés que moyennant l'agrément donné à la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants. En toute hypothèse, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans trente jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé.

**Art. 11. Formalités.** La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé.

**Art. 12. Incapacité, faillite ou déconfiture d'un associé.** L'incapacité, la faillite ou la déconfiture ou tout autre événement similaire affectant l'associé unique ou de l'un des associés n'entraîne pas la dissolution de la Société.

**Art. 13. Gérance.** La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non associés, nommés par une décision de l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés, selon le cas, pour une durée déterminée ou indéterminée.

Le ou les gérants sont rééligibles. L'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, l'assemblée générale des associés pourra décider la révocation d'un gérant, avec ou sans motifs, à la majorité simple. Chaque gérant peut pareillement démissionner de ses fonctions.

Lors de la nomination du ou des gérants, l'associé unique ou l'assemblée générale des associés fixe leur nombre, la durée de leur mandat et, le cas échéant, les pouvoirs et attributions du (des) gérant(s).

L'associé unique ou les associés décideront de la rémunération de chaque gérant.

Si plus d'un gérant est nommé, les gérants formeront un conseil de gérance composé de gérants de catégorie A et de gérants de catégorie B et les articles 14, 15 et 16 trouveront à s'appliquer.

**Art. 14. Bureau.** Le conseil de gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président ne peut siéger, ses fonctions seront reprises par un des gérants présents à la réunion.

Le conseil de gérance peut nommer un secrétaire et d'autres mandataires sociaux, associés ou non associés.

**Art. 15. Réunions du conseil de gérance.** Les réunions du conseil de gérance sont convoquées par le président ou deux membres du conseil.

Les réunions sont tenues à l'endroit, au jour et à l'heure mentionnés dans la convocation.

Le conseil peut valablement délibérer lorsque la majorité de ses membres sont présents ou représentés et qu'au moins un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B sont présents ou représentés. Les gérants empêchés peuvent déléguer par courrier ou par fax un autre membre du conseil pour les représenter et voter en leur nom.

Les gérants empêchés peuvent aussi voter par courrier, fax ou e-mail.

Les décisions du conseil sont prises à la majorité des gérants présents ou représentés à la réunion, cette majorité devant obligatoirement comporter le vote d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B.

Un gérant ayant un intérêt contraire à la Société dans un domaine soumis à l'approbation du conseil doit en informer le conseil et doit faire enregistrer sa déclaration dans le procès-verbal de la réunion. Il ne peut prendre part aux délibérations du conseil.

En cas d'abstention d'un des membres du conseil suite à un conflit d'intérêt, les résolutions prises à la majorité des autres membres du conseil présents ou représentés à cette réunion seront réputées valables.

A la prochaine assemblée générale des associés, avant tout vote, le(s) associé(s) devront être informés des cas dans lesquels un gérant a eu un intérêt contraire à la Société.

Dans les cas où les gérants sont empêchés, les réunions peuvent se tenir par conférence téléphonique.

Les décisions signées par l'ensemble des gérants sont régulières et valables comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion dûment convoquée et tenue. Ces signatures peuvent être documentées par un seul écrit ou par plusieurs écrits séparés ayant le même contenu.

**Art. 16. Procès verbaux - Décisions.** Les décisions adoptées par le conseil de gérance seront consignées dans des procès verbaux signés par au moins un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B, ou dans des résolutions circulaires comme

prévu à l'alinéa qui précède. Les procurations resteront annexées aux procès verbaux. Les copies et extraits de ces procès verbaux seront signés par le président.

Ces procès verbaux et résolutions seront tenus dans les livres de la Société au siège social.

**Art. 17. Pouvoirs.** Le gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, dispose des pouvoirs les plus étendus pour effectuer tous les actes d'administration, de disposition intéressant la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément aux associés par la loi ou les présents statuts sont de la compétence du conseil.

**Art. 18. Délégation de pouvoirs.** Le conseil de gérance peut, avec l'autorisation préalable de l'associé unique ou l'assemblée générale des associés, selon le cas, déléguer la gestion journalière de la Société à un de ses membres.

Les gérants peuvent conférer des pouvoirs spécifiques à tout gérant ou autres organes.

Les gérants peuvent nommer des mandataires disposant de pouvoirs spécifiques et les révoquer à tout moment.

Si plus d'un gérant est nommé, toute décision de délégation de pouvoirs doit être prise par au moins un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B.

**Art. 19. Représentation de la Société.** Vis-à-vis des tiers, la Société sera engagée, en cas de gérant unique, par la seule signature du gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, par (i) la signature conjointe d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B, (ii) par la signature individuelle du gérant auquel la gestion journalière a été déléguée et, (iii) par la signature individuelle ou conjointe de toutes personnes à qui les pouvoirs de signature ont été délégués par le conseil de gérance, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

**Art. 20. Événements affectant la gérance.** Le décès, l'incapacité, la faillite, la déconfiture ou tout événement similaire affectant un gérant, de même que sa démission ou sa révocation pour quelque motif que ce soit, n'entraînent pas la dissolution de la Société.

**Art. 21. Responsabilité de la gérance.** Le gérant ne contracte, à raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui pour le compte de la Société. Il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

#### **Art. 22. Décisions de l'associé ou des associés.**

1. Lorsque la Société ne comporte qu'un associé unique, celui-ci exerce les pouvoirs dévolus par la loi à la collectivité des associés. Dans ce cas, les articles 194 à 196 et 199 de la loi du 10 août 1915 ne sont pas applicables.

2. En cas de pluralité d'associés, les décisions des associés sont prises lors d'une assemblée générale ou, s'il y a moins de vingt-cinq associés, par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel sera envoyé par le(s) gérant(s) aux associés.

Dans ce dernier cas, les associés ont l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer à la Société, dans un délai de quinze jours suivant la réception du texte de la résolution proposée.

En cas de pluralité d'associés, aucune décision n'est valablement prise si elle n'est pas approuvée par des associés représentant ensemble au moins la moitié du capital social. Toute modification des présents statuts doit être approuvée par une majorité des associés représentant ensemble au moins les trois quarts du capital social.

**Art. 23. Procès-verbaux.** Les décisions de l'associé unique ou de la collectivité des associés, selon le cas, seront documentées par écrit et consignées dans un registre tenu par le(s) gérant(s) au siège social de la Société. Les procurations y seront annexées.

**Art. 24. Année sociale.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 25. Bilan - Conseil de surveillance.** Chaque année, le dernier jour de l'année sociale, les comptes sont arrêtés et le gérant dresse un inventaire des actifs et des passifs et établit le bilan et le compte de profits et pertes conformément à la loi. Le bilan et le compte de profits et pertes sont soumis à l'associé unique ou, suivant le cas, à la collectivité des associés.

Tout associé, ou son mandataire, peut prendre au siège social de la Société communication des documents comptables, conformément à l'article 198 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Lorsque la société a plus de vingt-cinq associés, ou dans les autres cas prévus par la loi, l'assemblée générale des associés doit nommer un commissaire aux comptes comme prévu à l'article 200 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée. Dans tous les autres cas, l'assemblée générale des associés est libre, à sa discrétion de nommer un commissaire aux comptes ou un réviseur d'entreprises.

**Art. 26. Répartition des bénéfices.** Sur les bénéfices nets de la Société il sera prélevé cinq pour cent (5 %) pour la constitution d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale représente dix pour cent (10%) du capital social.

Le surplus recevra l'affectation que lui donnera l'associé unique ou, selon le cas, la collectivité des associés. L'assemblée générale des associés de la Société ou l'associé unique (selon le cas) peut, sur proposition du conseil de gérance ou du gérant unique (selon le cas), décider de payer des acomptes sur dividendes en cours d'exercice social sur base d'un état comptable préparé par le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas), desquels il devra ressortir que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant

des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice social augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

**Art. 27. Dissolution. Liquidation.** Lors de la dissolution de la Société, pour quelque cause et à quelque moment que ce soit, la liquidation sera confiée à un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés, selon le cas, par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

**Art. 28. Dispositions générales.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, il est fait référence aux dispositions légales en vigueur.

#### *Souscription et paiement*

Les statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, les parties comparantes, précitées, représentées comme dit ci-avant, déclarent souscrire aux douze mille (12.000) parts sociales.

Les parts sociales ainsi souscrites ont été intégralement libérées par l'apport à la société de;

A. Trente mille (30.000) actions, soit 8,96% du capital social de la société par actions simplifiée de droit français, «MEDEVICE CAPITAL 1», ayant son siège social au 37 rue Cassiopée, Parc Altaïs, F-74650 Chavanod, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'Annecy sous le numéro 530 302 496, détenues par la société «VAKRALY S.à r.l.», prénommée.

Ces actions ainsi apportées à la Société sont évaluées à la somme de trois cent mille euros (EUR 300.000,00), cette estimation étant basée sur des principes comptables généralement acceptés.

B. Trente mille (30.000) actions, soit 8,96% du capital social de la société par actions simplifiée de droit français, «MEDEVICE CAPITAL 1», prénommée, détenues par la société «SCJF», prénommée.

Ces actions ainsi apportées à la Société sont évaluées à la somme de trois cent mille euros (EUR 300.000,00), cette estimation étant basée sur des principes comptables généralement acceptés.

#### *Preuve de l'existence de l'apport*

Preuve de la propriété et de la valeur de ces actions a été donnée au notaire instrumentant par la copie d'un extrait récent du registre de commerce de la société concernée ainsi que la déclaration émise par les administrateurs de celle-ci en date du 14 octobre 2015 attestant le nombre actuel d'actions, leur appartenance et leur valeur.

Ladite déclaration, après signature ne varietur par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

#### *Réalisation effective de l'apport*

Il résulte de déclarations des souscripteurs ci-avant mentionné, que:

- ils sont les seuls plein propriétaires de ces actions et possèdent les pouvoirs d'en disposer;
- que ces actions sont libres de tout gage, nantissement, droit réel ou empêchement quelconque;
- qu'ils ont obtenu l'agrément des actionnaires de MEDEVICE CAPITAL 1, tel que prévu pour le prédit apport des actions;
- le prédit apport est évalué à un montant total de six cent mille euros (EUR 600.000,00),

Lesdites déclarations après signature ne varietur par le mandataire des comparants et le notaire instrumentant, resteront annexée au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

#### *Constatation*

Le notaire instrumentaire a constaté que les conditions prévues à l'article 183 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été remplies.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et prend fin le 31 décembre 2015.

#### *Frais*

Le montant des frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution est évalué à trois mille euros.

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Les associés fondateurs, représentés comme dit ci-avant, représentant l'intégralité du capital souscrit, ont immédiatement pris les résolutions suivantes:

I. Décide de fixer à deux (2) le nombre de gérants et décide par ailleurs de nommer pour une durée indéterminée:

- Madame Françoise GASTALDO, gérante de société, demeurant au 3B, Chemin de l'Egalité, CH-1251 Gy, Suisse comme gérant de catégorie A.
- Monsieur Sylvain LAGNEAUX, avocat, demeurant au 4, Viela do Mato, P-2710-692 Quinta da Beloura, Sintra, Portugal, comme gérant de catégorie B.

Les gérants se voient confier les pouvoirs prévus à l'article 19 des statuts de la Société et la société est valablement engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B.

II. Le siège social de la société est fixé au 15, rue des Bains, L-1212 Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire des parties comparantes, connu du notaire instrumentaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous le notaire le présent acte.

Signé: C. COUIC, J-P. MEYERS.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 4 novembre 2015. Relation: EAC/2015/25545. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur (signé): M. HALSDORF.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre, aux fins d'enregistrement auprès du R.C.S.L. et de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 6 novembre 2015.

Référence de publication: 2015180874/250.

(150201622) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2015.

**QM Properties 4 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 45.900,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 116.847.

In the year two thousand and fifteen, on the thirtieth day of September,

Before us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

was held

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of QM Properties 4 S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 46A, Avenue John F. Kennedy, L - 1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and a share capital amounting to fifteen thousand three hundred euros (EUR 15,300.-), registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (the RCS) under number B 116.847 (the Company). The Company has been incorporated as a société en commandite simple under the name "MLAMGP 4 Partnership S.e.c.s.", pursuant to an incorporation deed under private seal signed on May 24, 2006, an extract of which was published on August 11, 2006 in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1539, page 73847. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended for the last time on September 16, 2010, pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published on November 4, 2010 in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2363, page 113411.

**THERE APPEARED:**

1. QM Holdings GP S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) having its registered office at 46A, Avenue John F. Kennedy, L - 1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and a share capital of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-), registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 116.458 (QM Holding GP),

here represented by Régis Galiotto, notary's clerk, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal;

2. QM Holdings 1 S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) having its registered office at 46A, Avenue John F. Kennedy, L - 1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and a share capital of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-), registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 116.468 (QM Holding 1),

here represented by Régis Galiotto, notary's clerk, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal; and

3. QM Holdings 2 S.à r.l., a Luxembourg private limited liability 2 company (société à responsabilité limitée) having its registered office at 46A, Avenue John F. Kennedy, L - 1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and a share capital of forty-seven thousand seven hundred and twenty-five euros (EUR 47,725.-), registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 116.469 (QM Holding 2, and together with QM Holdings GP and QM Holdings 1, the Shareholders),

here represented by Régis Galiotto, notary's clerk, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal;

Such powers of attorney, after having been signed ne varietur by the representative of the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

The Shareholders, prenamed and represented as described above, have requested the undersigned notary, to record the following:

I. The share capital of the Company amounts to fifteen thousand three hundred euros (EUR 15,300.-) represented by one hundred and fifty-three (153) ordinary shares in registered form having a par value of one hundred euros (EUR 100.-) each. QM Holdings GP holds three (3) shares in registered form of the Company, QM Holdings 1 holds thirty (30) shares in registered form of the Company and QM Holdings 2 holds one hundred and twenty (120) shares in registered form of the Company.

II. The agenda of the Meeting is worded as follows:

(a) waiver of convening notice;

(b) acknowledgement of the decision of the Shareholders to waive the requirement of (i) a report drawn up by the board of managers of the Company in accordance with article 265 (3) of the Luxembourg law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Companies Law) and (ii) an examination of the Merger Project (as defined hereafter) by an independent expert and of the corresponding report in accordance with article 266 (5) of the Companies Law;

(c) confirmation that all the formalities prescribed by article 267 of the Companies Law have been completed and complied with;

(d) acknowledgement of the resolutions taken by the board of managers of the Company on August 11, 2015 and approval, as far as the Company is concerned, of the merger project, as published on August 19, 2015 in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2137, page 102542 (the Merger Project), drawn up by the board of managers of the Company, as absorbing entity, and the board of managers of the following two (2) companies, as absorbed entities (hereafter jointly referred to as the Absorbed Entities):

1. QM Properties 1 S. à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) having its registered office at 46A, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and a share capital of EUR 15,300.-, registered with the RCS under number B 116.849; and

2. QM Properties 2 S. à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) having its registered office at 46A, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and a share capital of EUR 15,300.-, registered with the RCS under number B 116.845;

(e) approval, as far as the Company is concerned, of the merger by acquisition between the Company, as absorbing entity, and the Absorbed Entities (the Merger), as a result of which, as described in the Merger Project, (i) all the assets and liabilities of the Absorbed Entities, following their dissolution without liquidation, will be transferred to the Company, (ii) the Absorbed Entities will cease to exist and (iii) the shares issued by the Absorbed Entities will be cancelled;

(f) increase of the share capital of the Company by an amount of thirty thousand six hundred euros (EUR 30,600.-) so as to bring it from its current amount of fifteen thousand three hundred euros (EUR 15,300.-) to an amount of forty-five thousand nine hundred euros (EUR 45,900.-) through the issuance of three hundred and six (306) new ordinary shares of the Company with a nominal value of one hundred euros (EUR 100.-) each (the New Shares), which will be allocated to the respective shareholders of the Absorbed Entities, in accordance with the share exchange ratio set forth in the Merger Project, as consideration for the transfer of all the assets and liabilities and the cancellation of the shares issued by the Absorbed Entities, as mentioned above under point (e);

(g) subsequent amendment of article 5.1 of the Articles to reflect the above changes;

(h) acknowledgement that (i) from an accounting point of view, the operations of the Absorbed Entities will be treated as having been carried out by the Company as from July 1, 2015, (ii) the Merger will only be effective, vis-à-vis third parties after the publication prescribed by article 9 of the Companies Law and (iii) the New Shares will carry the right to participate in the profits of the Company as of the date hereof;

(i) acknowledgement of the termination of the mandate of the members of the board of managers of the Absorbed Entities;

(j) acknowledgement that the books, records, files and other documents of the Absorbed Entities will be kept at the registered office of the Company during the legal period of five years;

(k) amendment to the shareholders' register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company in Luxembourg, each acting individually, with full power of substitution, to proceed on behalf of the Company with the registration of the newly issued shares in the shareholders' register of the Company; and

(l) miscellaneous.

III. The Meeting hereby takes the following resolutions:

*First Resolution*

The entirety of the share capital of the Company being represented, the Meeting waives the convening notice requirement, the Shareholders considering themselves as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which was communicated to them in advance.

### *Second Resolution*

The Meeting acknowledges the decision of the Shareholders taken on September 23, 2015 to waive the requirement of (i) a report drawn up by the board of managers of the Company in accordance with article 265 (3) of the Companies Law and (ii) an examination of the Merger Project by an independent expert and of the corresponding report in accordance with article 266 (5) of the Companies Law.

### *Third Resolution*

The Meeting confirms that all the formalities prescribed by article 267 of the Companies Law have been completed and complied with.

### *Fourth Resolution*

The Meeting acknowledges the resolutions taken by the board of managers of the Company on August 11, 2015 and approves, as far as the Company is concerned, the Merger Project, drawn up by the board of managers of the Company, as absorbing entity, and the board of managers of the Absorbed Entities.

### *Fifth Resolution*

The Meeting approves, as far as the Company is concerned, the Merger, as a result of which, as described in the Merger Project, (i) all the assets and liabilities of the Absorbed Entities, following their dissolution without liquidation, will be transferred to the Company, (ii) the Absorbed Entities will cease to exist and (iii) the shares issued by the Absorbed Entities will be cancelled.

### *Sixth Resolution*

The Meeting resolves to increase the share capital of the Company by an amount of thirty thousand six hundred euros (EUR 30,600.-) so as to bring it from its current amount of fifteen thousand three hundred euros (EUR 15,300.-) to an amount of forty-five thousand nine hundred euros (EUR 45,900.-) through the issuance of the New Shares, which will be allocated to the respective shareholders of the Absorbed Entities, in accordance with the share exchange ratio set forth in the Merger Project, as consideration for the transfer of all the assets and liabilities and the cancellation of the shares issued by the Absorbed Entities, as mentioned above under the fifth resolution.

### *Seventh Resolution*

The Meeting subsequently resolves to amend article 5.1 of the Articles so that it shall from now on read as follows:

“ 5.1. The Company’s share capital is fixed at forty-five thousand nine hundred euros (EUR 45,900.-) represented by four hundred and fifty-nine (459) shares in registered form with a par value of one hundred euros (EUR 100.-) each, all subscribed and fully paid-up.”

### *Eight Resolution*

The Meeting acknowledges that (i) from an accounting point of view, the operations of the Absorbed Entities will be treated as having been carried out by the Company as from July 1, 2015, (ii) the Merger will only be effective, vis-à-vis third parties after the publication prescribed by article 9 of the Companies Law and (iii) the New Shares will carry the right to participate in the profits of the Company as of the date hereof.

### *Ninth Resolution*

The Meeting acknowledges that, as a result of the Merger, the mandate of the members of the board of managers of the Absorbed Entities will be terminated.

### *Tenth Resolution*

The Meeting acknowledges that the books, records, files and other documents of the Absorbed Entities will be kept at the registered office of the Company during the legal period of five years.

### *Eleventh Resolution*

The Meeting resolves to amend the shareholders’ register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager and/or employee of the Company and to any lawyer and/or employee of Stibbe Avocats in Luxembourg, each acting individually, with full power of substitution, to proceed on behalf of the Company with the registration of the above changes in the shareholders’ register of the Company.

The Meeting further resolves to empower and authorise any manager and/or employee of the Company and any lawyer and/or employee of Stibbe Avocats in Luxembourg, each acting individually, with full power of substitution, to execute any agreements or documents and to perform any actions and formalities necessary, appropriate, required or desirable in connection with the Merger.

*Estimate of costs*

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately two thousand Euros (EUR 2,000.-).

*Declaration*

The undersigned notary states in accordance with article 271 (2) of the Companies Law having verified and certifies the existence and legality of all the acts and formalities incumbent upon the Company and the Merger Project.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith furthermore that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy-holder of the appearing parties, she signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille quinze, le trente septembre,

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés de QM Properties 4 S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois existante selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 46A, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et ayant un capital social de quinze mille trois cents euros (EUR 15.300), immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (le RCS) sous le numéro B 116.847 (la Société). La Société a été constituée en tant que société en commandite simple sous le nom de «MLAMGP 4 Partnership S.e.c.s.», suivant un acte de constitution sous seing privé, signé le 24 mai 2006, dont un extrait a été publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1539, page 73847 du 11 août 2006. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois le 16 septembre 2010 suivant un acte de Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2363, page 113411 du 4 novembre 2010.

ONT COMPARU:

1. QM Holdings GP S.à r.l., une société à responsabilité limitée existante selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855, Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et ayant un capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500), immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 116.458 (QM Holding GP);

ici représentée par Régis Galiotto, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;

2. QM Holdings 1 S.à r.l., une société à responsabilité limitée existante selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855, Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et ayant un capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500), immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 116.468 (QM Holding 1);

ici représentée par Régis Galiotto, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé; et

3. QM Holdings 2 S.à r.l., une société à responsabilité limitée existante selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855, Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et ayant un capital social de quarante-sept mille sept cent vingt-cinq euros (EUR 47.725), immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 116.469 (QM Holding 2, et ensemble avec QM Holdings GP et QM Holdings 1, les Associés),

ici représentée par Régis Galiotto, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;

Lesquelles procurations, après signature ne varietur par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

Les Associés, précités et représentés comme indiqué ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant d'acter que:

I. Le capital social de la Société s'élève à quinze mille trois cents euros (EUR 15.300) représenté par cent cinquante-trois (153) parts sociales ordinaires sous forme nominative, ayant un valeur nominale de cent euros (EUR 100) chacune. QM Holdings GP détient trois (3) parts sociales sous forme nominative de la Société et QM Holdings 1 détient trente (30) parts sociales sous forme nominative de la Société et QM Holdings 2 détient cent vingt (120) parts sociales sous forme nominative de la Société.

II. L'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

(a) renonciation aux formalités de convocation;

(b) constatation de la décision des Associés de renoncer l'exigence (i) du rapport établi par le conseil de gérance de la Société conformément à l'article 265(3) de la loi Luxembourgeoise du 10 août 1915, sur les sociétés commerciales, comme modifiée (la Loi sur les Sociétés) et (ii) de l'examen du Projet de Fusion (comme définit ci-après) par un expert indépendant et du rapport correspondant en conformité avec l'article 266 (5) de la Loi sur les Sociétés;

(c) confirmation que toutes les formalités prescrites par l'article 267 de la Loi sur les Sociétés ont été achevées et respectées;

(d) constatation des résolutions prises par le conseil de gérance de la Société le 11 août 2015 et approbation, dans la mesure où la Société est concernée, du projet de fusion, publié le 19 août 2015 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2137, page 102542 (le Projet de Fusion), établi par le conseil de gérance de la Société, comme entité absorbante, et le conseil de gérance des deux (2) sociétés suivantes, comme entités absorbées (ci-après conjointement dénommées comme les Entités Absorbées):

1. QM Properties 1 S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 46A, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et ayant un capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 15.300), immatriculée au RCS sous le numéro B 116.849; et

2. QM Properties 2 S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 46A, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et ayant un capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 15.300), immatriculée au RCS sous le numéro B 116.845;

(e) approbation, dans la mesure où la Société est concernée, de la fusion par l'acquisition entre la Société, comme entité absorbante, et les Entités Absorbées (la Fusion), à la suite de laquelle, comme décrit dans le Projet de Fusion, (i) tous les actifs et passifs des Entités Absorbées, suivant leur dissolution sans liquidation, seront transférés à la Société, (ii) les Entités Absorbées cesseront d'exister et (iii) les parts sociales émises par les Entités Absorbées seront annulées;

(f) augmentation du capital social de la Société d'un montant de trente mille six cents euros (EUR 30.600) afin de porter son montant initial de quinze mille trois cents euros (EUR 15.300) à un montant de quarante-cinq mille neuf cents (EUR 45.900) par l'émission de trois cent-six (306) nouvelles parts sociales ordinaires de la Société ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100) chacune (les Nouvelles Parts Sociales), qui seront allouées aux associés respectifs des Entités Absorbées, en conformité avec le ratio d'échange de parts sociales énoncé dans le Projet de Fusion, en contrepartie du transfert de tous les actifs et passifs et la suppression des parts sociales émises par les Entités Absorbées, comme mentionné au point (e);

(g) modification subséquente de l'article 5.1 des Statuts pour refléter les changements ci-dessus;

(h) constatation que (i) d'un point de vue comptable, les opérations des Entités Absorbées seront traitées comme ayant été effectuées par la Société à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2015, (ii) la Fusion sera seulement effective, vis-à-vis des tiers après la publication prescrite dans l'article 9 de la Loi sur les Sociétés et (iii) les Nouvelles Parts Sociales auront le droit de participer aux profits de la Société à compter de la date des présentes;

(i) constatation de la fin du mandat des membres du conseil de gérance des Entités Absorbées;

(j) constatation que les livres, registres, dossiers et autres documents des Entités Absorbées seront conservés au siège social de la Société pendant la période légale de cinq ans;

(k) modification du registre des associés de la Société afin de refléter les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société à Luxembourg, chacun agissant individuellement, avec plein pouvoir de substitution, pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société; et

(l) divers.

III. L'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

#### *Première Résolution*

La totalité du capital social de la Société étant représentée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, les Associés représentés à l'Assemblée se considérant eux-mêmes comme ayant été dûment convoqués et déclarant avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué à l'avance.

#### *Deuxième Résolution*

L'Assemblée reconnaît la décision des Associés prise le 23 septembre 2015, de renoncer l'exigence (i) du rapport établi par le conseil de gérance de la Société conformément à l'article 265(3) de la Loi sur les Sociétés et (ii) de l'examen du Projet de Fusion (comme définit ci-après) par un expert indépendant et du rapport correspondant en conformité avec l'article 266 (5) de la Loi sur les Sociétés.

#### *Troisième Résolution*

L'Assemblée confirme que toutes les formalités prescrites par l'article 267 de la Loi sur les Sociétés ont été achevées et respectées.

#### *Quatrième Résolution*

L'Assemblée reconnaît les résolutions prises par le conseil de gérance de la Société le 11 août 2015 et approuve, dans la mesure où la Société est concernée, le Projet de Fusion, établi par le conseil de gérance de la Société, comme entité absorbante, et le conseil de gérance des Entités Absorbées.

#### *Cinquième Résolution*

L'Assemblée approuve, dans la mesure où la Société est concernée, la Fusion, à la suite de laquelle, comme décrit dans le Projet de Fusion, (i) tous les actifs et passifs des Entités Absorbées, suivant leur dissolution sans liquidation, seront transférés à la Société, (ii) les Entités Absorbées cesseront d'exister et (iii) les parts sociales émises par les Entités Absorbées seront annulées.

#### *Sixième Résolution*

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de trente mille six cents euros (EUR 30.600) afin de porter son montant initial de quinze mille trois cents euros (EUR 15.300) à un montant de quarante-cinq mille neuf cents (EUR 45.900) par l'émission des Nouvelles Parts Sociales, qui seront allouées aux associés respectifs des Entités Absorbées, en conformité avec le ratio d'échange de parts sociales énoncé dans le Projet de Fusion, en contrepartie du transfert de tous les actifs et passifs et la suppression des parts sociales émises par les Entités Absorbées, comme mentionné ci-dessus sous la cinquième résolution.

#### *Septième Résolution*

L'Assemblée décide en conséquence de modifier l'article 5.1. des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« **5.1.** Le capital social de la Société est fixé à quarante-cinq mille neuf cent euros (EUR 45.900) représenté par quatre cent cinquante-neuf (459) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.»

#### *Huitième Résolution*

L'Assemblée reconnaît que (i) d'un point de vue comptable, les opérations des Entités Absorbées seront traitées comme ayant été effectuées par la Société à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2015, (ii) la Fusion sera seulement effective, vis-à-vis des tiers après la publication prescrite dans l'article 9 de la Loi sur les Sociétés et (iii) les Nouvelles Parts Sociales auront le droit de participer aux profits de la Société à compter de la date des présentes.

#### *Neuvième Résolution*

L'Assemblée reconnaît que, à la suite de la Fusion, le mandat des membres du conseil de gérance des Entités Absorbées sera résilié.

#### *Dixième Résolution*

L'Assemblée reconnaît que les livres, registres, dossiers et autres documents des Entités Absorbées seront conservés au siège social de la Société pendant la période légale de cinq ans.

#### *Onzième Résolution*

L'Assemblée décide de modifier le registre des associés de la Société afin de refléter les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant et/ou employé de la Société et à tout avocat et/ou employé de Stibbe Avocats à Luxembourg, chacun agissant individuellement, avec plein pouvoir de substitution, pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription des modifications ci-dessus dans le registre des associés de la Société.

L'Assemblée décide en outre d'habiliter et d'autoriser tout gestionnaire et/ou employé de la Société et tout avocat et/ou employé de Stibbe Avocats à 13 Luxembourg, chacun agissant individuellement, avec plein pouvoir de substitution, à exécuter des accords ou des documents et à effectuer tout actes et formalités nécessaires, appropriés, requis ou souhaitables dans le cadre de la Fusion.

#### *Estimation des frais*

Les dépenses, frais, honoraires et charges, de quelque nature que ce soit, qui incomberont à la Société en raison du présent acte sont estimés à environ deux mille Euros (2.000.- EUR).

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné, déclare en conformité avec l'article 271 (2) de la Loi sur les Sociétés, avoir vérifié et certifie l'existence et la légalité de tous les actes et formalités incombant à la Société et le Projet de Fusion.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par le présent acte qu'à la requête des parties comparantes ci-dessus, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la requête des mêmes parties comparantes, en cas de divergences entre la version anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire des parties comparantes, le mandataire des parties comparantes a signé avec le notaire le présent acte original.

Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 8 octobre 2015. Relation: 1LAC/2015/32178. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

*Le Receveur* (signé): P. MOLLING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 23 octobre 2015.

Référence de publication: 2015180788/317.

(150200429) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2015.

**Solaz Energy S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4210 Esch-sur-Alzette, 69, rue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 148.417.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-third of September.

Before Us Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held

an extraordinary general meeting of the shareholders of "SOLAZ ENERGY S.A.", a société anonyme having its registered office in L-2449 Luxembourg, 25C, Boulevard Royal, incorporated by a deed of Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, dated September 24<sup>th</sup>, 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2063 of October 21<sup>st</sup>, 2009. The Articles of Association have not been amended since.

The meeting is presided by Mrs Isabel DIAS, private employee, residing professionally at L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo,

who appoints as secretary Mrs Marilyn KRECKÉ, private employee, residing professionally at the same address.

The meeting elects as scrutineer Mrs Isabel DIAS, prenamed.

The office of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the notary to state:

I. That the shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list signed "ne varietur" by the shareholders or their proxies, by the office of the meeting and the notary. The said list as well as the proxies will be registered with this deed.

II. That it appears from the attendance list, that all of the shares are represented. The meeting is therefore regularly constituted and can validly deliberate and decide on the aforementioned agenda of the meeting, of which the shareholders have been informed before the meeting.

III. That the agenda of the meeting is the following:

*Agenda:*

1. Change of the registered office of the company from L-2449 Luxembourg, 25C, Boulevard Royal to L-4210 Esch-sur-Alzette, 69, rue de la Libération and amendment of Article 1, second paragraph of the Articles of Incorporation.

2. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolution:

*Sole resolution*

The meeting decides to change the registered office of the company from L-2449 Luxembourg, 25C, Boulevard Royal to L-4210 Esch-sur-Alzette, 69, rue de la Libération and to amend Article 1, second paragraph, and article 8 of the Articles of Incorporation which will henceforth read as follows:

" **Art. 1. Paragraph 2.** The registered office is established in the municipality of Esch-sur-Alzette."

" **Art. 8.** The annual general meeting shall be held in Esch-sur-Alzette at the registered office or such other place as indicated in the convening notices on the last Monday in the month of May of each year at 10.00 a.m.."

Nothing else being on the agenda, the chairman closes the meeting.

*Costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand four hundred euro (EUR 1,400.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith, that on the request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary by their surnames, names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us the notary the present original deed.

**Suit la traduction en langue française du texte qui précède:**

L'an deux mille quinze, le vingt-trois septembre.

Par-devant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie

l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «SOLAZ ENERGY S.A.», avec siège social à L-2449 Luxembourg, 25C, Boulevard Royal, constituée suivant acte reçu par le notaire Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem en date du 24 septembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2063 du 21 octobre 2009, dont les statuts n'ont pas été modifiés depuis.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Isabel DIAS, employée privée, demeurant professionnellement à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo,

qui désigne comme secrétaire Madame Marilyn KRECKÉ, employée privée, demeurant professionnellement à la même adresse.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Isabel DIAS, prénommée.

Le bureau ainsi constitué, Madame le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence signée «ne varietur» par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence, ainsi que les procurations des actionnaires représentés resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissent dûment convoqués et déclarant par ailleurs, avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III. Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour ordre du jour:

*Ordre du jour:*

1. Changement de l'adresse du siège social de la société de L-2449 Luxembourg, 25C, Boulevard Royal à L-4210 Esch-sur-Alzette, 69, rue de la Libération et modification de l'article 1, deuxième alinéa et de l'article 8 des statuts de la Société.
2. Divers.

Ce fait exposé et reconnu exact par l'assemblée, cette dernière, après délibération, a pris la résolution suivante:

*Résolution unique*

L'assemblée décide de changer l'adresse du siège social de la société de L-2449 Luxembourg, 25C, Boulevard Royal à L-4210 Esch-sur-Alzette, 69, rue de la Libération et de modifier l'article 1, deuxième alinéa et de l'article 8 des statuts de la Société, qui auront désormais la teneur suivante:

" **Art. 1<sup>er</sup>. Deuxième alinéa.** Le siège social est établi dans la commune d'Esch-sur-Alzette."

« **Art. 8.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le dernier lundi du mois de mai de chaque année à 10.00 heures, à Esch-sur-Alzette au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation.»

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille quatre cents Euros (EUR 1.400.-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire instrumentaire qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Il est spécifié qu'en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, lesdits comparants ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: I. Dias, M. Krecké et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 1<sup>er</sup> octobre 2015. Relation: 2LAC/2015/22042. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

*Le Receveur (signé):* André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 5 novembre 2015.

Référence de publication: 2015180863/100.

(150200583) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2015.

---

**Alma Capital Investment Management, Société Anonyme.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6B, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 171.608.

—  
EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue le vendredi 12 juin 2015 que les modifications suivantes ont été apportées:

- Nomination d'un administrateur:

\* Monsieur Baptiste Fabre, 55 rue du Volga, F-75020 Paris, France, a été nommé administrateur délégué de la société avec effet au 1<sup>er</sup> octobre 2015 et ce, pour une durée de 1 an.

Le mandat susvisé prendra donc fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires qui se tiendra en 2016.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2015180979/15.

(150201789) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2015.

---

**Divi Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 89.515.

—  
Les comptes annuels de la société au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2015185271/12.

(150207225) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2015.

---

**CD Press Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5324 Contern, 1A, rue des Chaux.

R.C.S. Luxembourg B 120.080.

—  
Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16/11/2015.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Référence de publication: 2015185224/12.

(150206898) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2015.

---

**Dolce Vita S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5630 Mondorf-les-Bains, 4, avenue Dr Klein.

R.C.S. Luxembourg B 33.809.

—  
Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ehnen, le 16 novembre 2015.

Référence de publication: 2015185273/10.

(150207088) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2015.

---

**DRC Technology S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3641 Kayl, 39, rue du Faubourg.  
R.C.S. Luxembourg B 183.311.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUO

Référence de publication: 2015185274/10.

(150206811) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2015.

---

**DRV S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4391 Pontpierre, 73, rue de Luxembourg.  
R.C.S. Luxembourg B 104.364.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour DRV S.A.*

Référence de publication: 2015185278/10.

(150207246) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2015.

---

**Euro-Jeux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1332 Luxembourg, 28, rue de Chicago.  
R.C.S. Luxembourg B 62.353.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015185323/10.

(150206881) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2015.

---

**Eurobahn A.G. Luxembourg, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.  
R.C.S. Luxembourg B 5.890.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015185325/10.

(150206886) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2015.

---

**Chez Pato S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5550 Remich, 7, rue de Mâcher.  
R.C.S. Luxembourg B 179.385.

Le bilan et le compte de pertes et profits abrégés au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire COFIGEST S.A R.L.

Platinerei, 8 - L-8552 OBERPALLEN

Isabelle PHILIPIN

Référence de publication: 2015185230/13.

(150206512) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2015.

---